

« PLATEFORME ETAT REGIONAL MADAGASCAR »



LES AVANTAGES DE LA CONSTITUTION ETAT REGIONAL POUR MADAGASCAR

Initié par
ZAFIVAO Jean Louis,
Président National de
GASY MIFANKATIA
Co-Président Plateforme
Etat Régional Madagascar

www.etat-regional.com

SOMMAIRE

LES AVANTAGES DE MADAGASCAR AVEC L'ETAT REGIONAL.

- 1- Avantage dans les collectes des ressources.(3)
- 2- Avantage sur le partage des ressources. (5)
- 3- Avantage sur la lutte contre la corruption. (8)
- 4- Avantage des communes Urbaines. (12)
- 5- Avantage des communes rurales. (15)
- 6- Avantage des agriculteurs. (18)
- 7- Avantage des pêcheurs.(22)
- 8- Solution aux problèmes énergétiques. (25)
- 9- Solutions au manque d'eau à Madagascar.(34)
- 10- Avantage dans le domaine de l'éducation (36)
- 11- Avantage dans le domaine de la santé. (40)
- 12- Avantage sur l'enregistrement de naissance. (42)
- 13- Avantage pour les mères et enfants. (45)
- 14- Avantage dans la gestion des catastrophes naturelles. (48)
- 15- Avantage des jeunes et les étudiants. (49)
- 16- Avantages des sportifs malagasy. (52)
- 17- Avantage sur les problèmes domaniaux. (54)
- 18- Avantage des fonctionnaires. (56)
- 19- Avantage des forces Armées- Gendarmes et Polices. (58)
- 20- Avantage sur la protection de l'environnement .(62)
- 21- Avantage sur la protection des richesses naturelles. (65)
- 22- Avantage sur la gestion des crédits carbone. (67)
- 23- Avantage sur la préservation de la culture.(69)
- 24- Avantage sur le tourisme. (71)
- 25- Avantage des investisseurs. (73)
- 26- Avantage des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) (75)
- 27- Avantage dans les organisation des élections.(77)
- 28- Autres avantages :
 - Pour les politiciens malagasy. (79)
 - Pour la capitale de Madagascar « Antananarivo ». (80)
 - Un recul assuré du taux de pauvreté à Madagascar.(81)
 - Opportunités pour les jeunes partis travailler à l'étranger (83)

I- LES AVANTAGES DE MADAGASCAR DANS LA COLLECTE DES RESSOURCES.

Dans un Etat Régional proposé pour Madagascar par la plateforme Etat-Régional où le pouvoir central tire ses ressources des redevances douanières , et les régions et communes des impôts et taxes locaux, la collecte des impôts et taxes locaux seront assurée par des organes décentralisés relevant de ces collectivités territoriales elles-mêmes. .

N.B : Le pouvoir central et les pouvoirs régionaux percevront aussi chacun une part des revenus issus de la vente des ressources stratégiques.

Ainsi, même les régions qui ne disposent pas de telles ressources pourront en bénéficier grâce à la caisse de solidarité nationale.

Donc chaque région et commune aura ses propres services fiscaux, chargés de :

- Recenser les contribuables locaux.
- Evaluer les bases d'imposition.
- Collecter les taxes et impôts locaux (taxe foncière, taxes professionnelle, droits de marchés, etc...)
- Contrôler la régularité des paiements.

Cette organisation répond à une logique d'autonomie renforcée des collectivités territoriales.

Le rôle du pouvoir central sera recentré sur le contrôle de légalité, assuré par les inspecteurs généraux placés sous l'autorité du Président de la République, en collaboration avec les représentants de l'État au niveau local, tels que les Chefs de district et les Préfets de région.

« Toute intervention des inspecteurs généraux devra se faire en coordination avec les représentants du gouvernement régional local. »

Pour les communes enclavées, le gouvernement régional, en collaboration avec les représentants locaux du gouvernement central, cherche des solutions pour faciliter la collecte des impôts et taxes.

L'idée de centraliser cette collecte dans une seule commune au profit de plusieurs autres peut être envisagée.

Toutefois, ce sont les codes statistiques qui permettent de différencier les recettes entre les communes concernées.

En résumé :

Dans un Etat régional à Madagascar, les impôts et taxes locaux seront collectés par les administrations fiscales des régions et communes elles-mêmes.

Il y aura donc un cadre légal qui définira :

- Les compétences fiscales de chaque niveau de collectivité.
- Les procédures de collecte et de contrôle.
- Les mécanismes de reddition de comptes.

Cependant, le pouvoir central conserve toujours la responsabilité des contrôles de légalité, garantissant ainsi la cohérence et la conformité de l'action locale avec les lois nationales.

II- LES AVANTAGES SUR LE PARTAGE DES RESSOURCES.

➤ Partage de ressources actuelles.

Depuis l'abolition du budget provincial par l'ordonnance 73-015 en 1973, il n'y a pas de partage de ressources équitable entre le pouvoir central et les collectivités territoriales décentralisées à Madagascar. Même si ce partage est mentionné dans la constitution.

• RAPPORT DE LA BANQUE MONDIALE EN 2003.

« La centralisation des recettes de Madagascar est plus élevée que celle de la plupart des autres pays de la région pour lesquels on dispose de données. **A Madagascar, l'Administration centrale collecte plus de 98 % des recettes totales, laissant 1 à 2 % de ce total .** » (page 36) ;



"En dépit des appels incessants des Bailleurs de fonds et des revendications légitimes des forces vives de la nation, Madagascar reste prisonnier d'un système de centralisation des recettes, qui perdure jusqu'à ce jour, alors même que la Banque mondiale a proposé une voie vers la décentralisation dès 2010, pendant que le Gouvernement actuel repousse son effectivité à un lointain horizon 2030."

➤ Partage de ressources avec la constitution Etat Régional.

Dans la proposition de constitution élaborée par la plateforme Etat Régional, les ressources du pouvoir central proviennent des redevances douanières à

l'importation et à l'exportation et celles des régions et des communes des impôts et taxes locaux.(Article 171).

Donc 40% des ressources dans les communes restent dans les communes, et 40% des ressources de toutes les communes dans les régions sont envoyées aux régions.(20% sont versées dans une caisse de solidarité pour les régions qui ont moins de ressources)

Le partage des recettes fiscales entre les communes (40%) et les régions (40%) dans notre proposition de constitution Etat Régional offre plusieurs avantages pour Madagascar, notamment en matière de développement local, de gouvernance et de gestion des ressources.

1. Renforcement du développement local

- Les communes, qui bénéficient de 40% des recettes fiscales, auront plus de moyens financiers pour développer ses infrastructures de base (routes, écoles, centres de santé, marchés, éclairage public, etc.).
- Réduction de la dépendance vis-à-vis du gouvernement central, permettant aux communes d'agir plus rapidement sur leurs priorités locales.

2. Décentralisation effective et autonomie régionale

- Avec 40% des recettes des communes reversées aux régions, ces dernières pourront financer des projets d'envergure, tels que la construction de routes intercommunales, l'électrification rurale ou la mise en place de services publics à grande échelle.
- Cela réduit les inégalités entre les communes, car certaines peuvent être riches (grands ports, zones minières), tandis que d'autres ont peu de ressources propres.

3. Amélioration de la gouvernance locale

- Chaque échelon administratif (commune et région) dispose de ressources propres, ce qui réduit les risques de corruption liés aux fonds venant uniquement du gouvernement central.
- Les élus locaux sont plus responsables devant leurs citoyens, car la gestion des fonds est plus transparente et contrôlée localement.

4. Développement équilibré entre zones rurales et urbaines

- Les communes rurales, qui ont souvent moins de ressources, bénéficieront d'une meilleure redistribution des recettes au niveau régional ou au niveau national.
- Les grandes villes pourront se concentrer sur des projets structurants, tandis que les zones rurales recevront des fonds régionaux ou des fonds nationaux pour améliorer leurs infrastructures de base.

5. Protection et gestion durable des ressources naturelles

- Avec des ressources financières disponibles, les régions et communes peuvent mieux gérer l'environnement : lutte contre la déforestation, gestion des parcs nationaux, protection des zones maritimes et exploitation durable des mines et forêts.
- La population locale bénéficie directement des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles, ce qui incite à une gestion plus responsable.

6. Attractivité pour les investissements et l'entrepreneuriat

- Les communes peuvent offrir des incitations fiscales locales pour attirer des entreprises et des investisseurs.
- Les régions, avec leur part des recettes, peuvent mettre en place des infrastructures économiques (zones industrielles, ports, marchés régionaux) pour dynamiser l'économie locale.

7. Réduction des tensions politiques et sociales

- Une meilleure répartition des richesses entre communes, régions et pouvoir central limite les frustrations liées aux inégalités économiques.
- Chaque collectivité se sent impliquée dans le développement du pays, réduisant ainsi les risques de contestation contre le pouvoir central.

Conclusion

Ce modèle permet un développement plus harmonieux et équilibré de Madagascar.

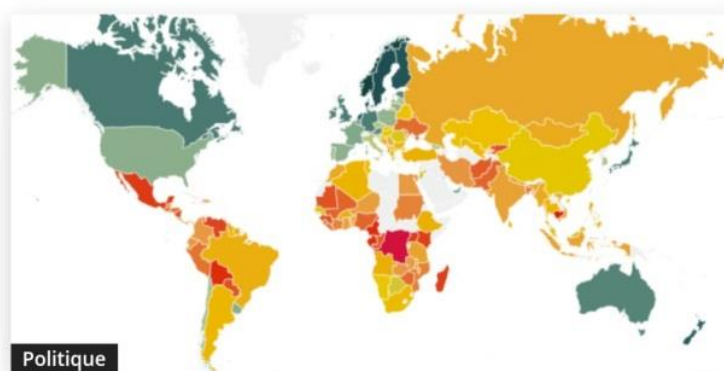
Les communes disposent des recettes (40%) pour les besoins immédiats des citoyens, tandis que les régions (40%) peuvent financer des projets à plus grande échelle, garantissant une croissance durable et une meilleure répartition des richesses sur l'ensemble du territoire.

Les régions qui ont moins de ressources bénéficieront de 20% des recettes des régions qui ont plus de ressources pour marquer la solidarité du pays.

III- AVANTAGE SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

Permettez-nous de rappeler que Madagascar figure aujourd'hui parmi les dix pays les plus touchés par la corruption dans le monde.

Notre nation ne mérite pas un tel classement. Il est donc urgent et essentiel de nous unir pour combattre ce fléau qui mine notre société et freine notre développement.



World Justice Project : Madagascar classé parmi les 10 pays les plus corrompus

29 avril 2024

L'instauration d'un État régional à Madagascar constitue un levier efficace dans la lutte contre la corruption, notamment en redistribuant le pouvoir et en favorisant une meilleure gestion des ressources.

Voici quelques avantages liés à ce modèle dans le contexte malagasy :

1. Réduction de la centralisation excessive et limitation du pouvoir des élites corrompues

- Actuellement, la centralisation du pouvoir favorise les clientélismes politiques et la concentration des richesses aux mains des dirigeants à Antananarivo.
- Avec un État régional, chaque région a plus d'autonomie financière et administrative, ce qui réduit l'influence des réseaux de corruption nationaux.

2. Meilleure transparence dans la gestion des finances publiques

- Les ressources du pouvoir central sont issues principalement des redevances douanières, tandis que les régions gèrent leurs propres impôts et taxes locales.
- Cette séparation des sources de financement permet de mieux tracer les flux financiers et d'éviter les détournements à grande échelle.
- Les régions peuvent imposer des mécanismes de contrôle et d'audit local, rendant plus difficile la dissimulation de fonds publics.

3. Responsabilisation des autorités locales et renforcement du contrôle .

En donnant aux collectivités locales plus de pouvoir, les citoyens locaux peuvent mieux surveiller l'utilisation des fonds publics, car les décisions sont prises plus près d'eux.

- Le contrôle de proximité réduit les intermédiaires et donc les opportunités de corruption.

4. Développement économique équilibré et limitation des pressions politiques

- Un État régional permet aux régions de fixer des politiques fiscales adaptées à leurs réalités économiques.
- Avec des budgets locaux mieux gérés, les investissements dans les infrastructures et les services publics seront utilisés vraiment pour le bien du publique, réduisant ainsi les inégalités et les frustrations qui alimentent souvent la corruption.

5. Réduction des risques de collusion entre administration et élites économiques

- Actuellement, nos élites économiques et politiques travaillent ensemble dans le pouvoir central, ce qui facilite le favoritisme et les détournements de fonds.
- Mais en régionalisant l'administration, les acteurs économiques locaux seront moins dépendants des décisions politiques nationales, limitant ainsi les abus d'influence.

6. Plus grande efficacité des enquêtes et poursuites judiciaires

- Les affaires de corruption au niveau des régions seront traitées directement au niveau régional, évitant les lenteurs bureaucratiques et les blocages liés à la centralisation judiciaire.
- Les affaires de corruption au niveau central qui sont traitées au niveau central. Donc plus rapide et facile à détecter.
- Une justice plus proche des citoyens permet une meilleure application des lois anti-corruption.

➤ **L'instauration d'une véritable séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire constituera un levier essentiel dans la lutte contre ce fléau à Madagascar.**

Actuellement, le Président de la République de Madagascar est aussi le Président du Conseil Suprême de la Magistrature (CSM).

Cette situation remet en cause l'indépendance du pouvoir judiciaire et constitue une faille structurelle majeure qui favorise la corruption dans notre pays car le Président de la République a une forte emprise en tant que exécutif sur la magistrature,

Or Le principe de séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire) est le **pilier fondamental de l'État de droit**.

Comme nous savons tous, lorsque le chef de l'exécutif exerce un contrôle direct sur la justice, il peut facilement orienter ou influencer les décisions judiciaires, transformant ainsi la justice en simple prolongement du pouvoir politique au lieu d'un véritable contre-pouvoir.

Donc une indépendance beaucoup plus du CSM dans notre nouvelle constitution Etat régionale, serait une étape capitale vers une justice plus équitable et une gouvernance plus intègre même si le Président de la République est toujours le Président du CSM , mais à titre symbolique.

C'est pourquoi, dans notre nouvelle Constitution de type État régional, nous avons clarifié davantage le rôle du Président de la République, afin qu'il ne puisse tirer avantage de sa fonction de Président du CSM, notamment en ce qui concerne la désignation des Présidents des hautes juridictions :

« Il nomme les présidents des hautes juridictions (comme la Haute Cours de Justice, Haute Cours de Cassation et la Haute Cours

constitutionnelle) **sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature.** »

Même si Le Président de la République est Le Président du CSM, il n'est pas un acteur opérationnel du CSM .

Il n'intervient pas dans la gestion quotidienne du CSM, n'a pas de droit de vote, sauf pour trancher les cas d'égalité dans les délibérations (Article 117)

A titre d'exemple, en France depuis 2008, le Président de la République ne préside plus les réunions du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Il ne participe plus aux décisions disciplinaires concernant les magistrats.

Il garde une influence indirecte, notamment en nommant une personnalité qualifiée au CSM.

Cette réforme a été faite pour garantir davantage l'indépendance de la justice, en réponse aux critiques sur le mélange des pouvoirs.

Conclusion

L'État régional, en redistribuant les pouvoirs et en autonomisant les finances des régions, sera un outil efficace pour lutter contre la corruption à Madagascar.

Cependant, il nécessite des mécanismes solides de contrôle pour éviter que la corruption ne se décentralise également.

De plus, garantir l'indépendance du CSM dans notre nouvelle Constitution de l'État régional représente une étape cruciale vers une justice plus équitable, une gouvernance plus intègre et une réduction significative de la corruption dans notre pays.

IV- LES AVANTAGES POUR LES COMMUNES URBAINES.

L'instauration d'un État régional apportera de nombreux avantages aux communes urbaines de Madagascar.

Grâce à leur autonomie administrative et financière, ainsi qu'aux ressources issues des impôts et taxes, ces communes auront la capacité de collaborer avec d'autres collectivités décentralisées à travers la coopération décentralisée.

La coopération décentralisée constitue pour elles une véritable opportunité, notamment pour l'élaboration d'un plan de développement communal à long terme — sur 25 ou 50 ans — ainsi que pour le développement économique, la durabilité et l'amélioration des services publics."

En voici les principaux bénéfices :

1- Une gestion efficace du développement urbain

Les échanges d'expériences avec d'autres villes offrent aux dirigeants des communes urbaines de Madagascar l'opportunité d'élaborer, en collaboration avec des architectes, un plan de développement communal à long terme sur 25 ou 50 ans.

Ce plan permet d'anticiper des éléments essentiels tels que le prolongement futur des routes, l'emplacement des terrains de jeux, des parcs, des écoles publiques, des gymnases, des cités, et bien d'autres infrastructures nécessaires au bon aménagement urbain.

Une fois ce plan établi, les maires qui se succèdent n'ont plus qu'à en assurer le respect et la mise en œuvre.

Ainsi, toutes les grandes villes de Madagascar vont se développer de manière cohérente, selon des programmes préétablis et bien structurés, contrairement à la situation actuelle marquée par un développement anarchique.

Dans certains cas extrêmes, on en arrive même à des décisions aberrantes, comme la destruction de maisons pourtant munies de permis de construire, simplement pour permettre l'accès des véhicules de secours, notamment des pompiers, dans des quartiers mal planifiés et enclavés.

2- Innovation et modernisation des services publics :

La coopération et les échanges avec d'autres villes permettent aux communes urbaines d'adopter des pratiques innovantes en matière de gestion des transports, de la sécurité, de l'énergie, et de la gestion des déchets, ce qui améliore la qualité de vie des citoyens.

3- Accès à des financements et subventions :

La coopération décentralisée facilite l'accès à des financements internationaux, qui permettent de mettre en œuvre des projets d'infrastructure ou des programmes de développement qui seraient difficilement réalisables avec des ressources locales seules.

4- Renforcement des capacités institutionnelles :

Les échanges avec d'autres communes permettent de renforcer les compétences des agents publics dans la gestion urbaine, en abordant des problématiques comme la planification urbaine, la gestion de crise, et l'inclusion sociale.

5- Développement économique et attractivité :

Ces partenariats aident à attirer des investissements étrangers et à favoriser les échanges commerciaux.

En collaborant avec d'autres villes, une commune urbaine peut accroître sa visibilité internationale, attirer des entreprises et développer des secteurs comme le tourisme, l'artisanat ou la culture.

6- Promotion de la durabilité et de la résilience :

Les villes partenaires dans les coopérations échangent souvent des pratiques liées à la durabilité, comme les énergies renouvelables, les mobilités douces, ou la réduction des émissions de CO₂.

Cela aide les communes urbaines à progresser vers des objectifs de développement durable et à mieux gérer les risques liés au changement climatique.

7- Amélioration de la cohésion sociale et de l'inclusion :

La coopération décentralisée encourage des projets qui soutiennent l'inclusion des populations marginalisées, les échanges culturels, et la mise en place d'initiatives pour réduire les inégalités, renforçant ainsi la cohésion sociale au sein de la ville.

8- Valorisation du patrimoine culturel et attractivité touristique :

En favorisant les échanges culturels et la valorisation du patrimoine, la coopération décentralisée peut renforcer l'identité de la ville, dynamiser les activités culturelles, et contribuer à l'attractivité touristique.

9- Partage d'expériences face aux défis urbains :

La coopération décentralisée permet aux villes d'échanger des solutions face aux défis partagés, comme la densification urbaine, la pollution, et les inégalités sociales, en trouvant des réponses adaptées aux réalités locales.

10- Amélioration des infrastructures urbaines

- Avec leurs ressources, les communes urbaines peuvent améliorer les infrastructures urbaines telles que les routes, les passages souterrains, les feux tricolores pour les voitures permettant aux policiers de s'orienter beaucoup plus sur d'autres problèmes de sécurités publiques.
- Les communes urbaines auront aussi la possibilité de créer des parcs publics pour les enfants, des terrains de foot, de basket et autres infrastructures sportives pour les jeunes.
- -Les problèmes de stagnation des eaux dans les zones urbaines et sur les routes des grandes villes de Madagascar seront résolus grâce à l'entretien rigoureux des canaux d'irrigation, financé par les ressources propres des communes.
-Des programmes clairement définis seront déployés pour assurer le curage régulier des canaux dans toutes les grandes villes urbaines, notamment à Antananarivo.
-Une fois ces canaux pleinement opérationnels, les risques d'éboulements dans la capitale seront considérablement réduits.

En conclusion, pour les communes urbaines, la coopération décentralisée et les avantages des communes urbaines issue de l'instauration de la constitution Etat régional à Madagascar est une opportunité d'accélérer leur développement, de renforcer ses services publics, et de s'engager dans des projets innovants, durables et inclusifs en partenariat avec d'autres villes à travers le monde.

V- LES AVANTAGES DES COMMUNES RURALES.

Avec la Constitution actuelle instaurant un État unitaire fortement centralisé, toutes les décisions sont prises à Antananarivo par les autorités du pouvoir central.

En revanche, dans un État régional, les communes rurales auraient la possibilité de prendre en main leur propre développement local et de renforcer leur coopération avec d'autres communes à travers le monde, sans devoir passer par l'intermédiaire du pouvoir central.

La coopération décentralisée est particulièrement bénéfique pour les communes rurales de Madagascar dans le système régional, où les besoins en développement durable et en renforcement des capacités locales sont importants.

Voici les principaux avantages que cette forme de coopération peut apporter :

1. Renforcement des infrastructures de base :

Actuellement dans de nombreuses zones rurales de Madagascar, les infrastructures de base (routes, écoles, centres de santé) sont peu développées ou même inexistantes.

La coopération décentralisée permet de financer et de construire ces infrastructures, améliorant ainsi l'accès des populations aux services essentiels.

2. Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement:

L'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires est souvent limité en milieu rural. Les projets de coopération peuvent financer des systèmes de distribution d'eau, des puits, et des installations sanitaires, améliorant ainsi les conditions de vie et la santé des habitants.

3. Soutien à l'agriculture durable :

L'agriculture est la principale source de revenus pour les communes rurales de Madagascar. Les partenariats internationaux permettent de diffuser des techniques agricoles durables, d'accéder à de nouvelles ressources

(semences, outils) et de favoriser la diversification des cultures, renforçant ainsi la sécurité alimentaire et la résilience face aux changements climatiques.

4. Éducation et renforcement des capacités :

La coopération décentralisée facilite l'accès à des programmes de formation pour les jeunes, les femmes, et les responsables locaux.

Cela peut inclure des formations en gestion, en développement agricole, ou en gestion de projets, renforçant les compétences locales et favorisant l'autonomie.

5. Développement économique local:

La coopération décentralisée peut dynamiser l'économie locale en soutenant des initiatives de micro entreprises, l'artisanat, le tourisme communautaire, et d'autres projets générateurs de revenus, qui permettent de créer des emplois et d'accroître les revenus des familles.

6. Amélioration de la santé :

Des programmes de coopération dans le domaine de la santé permettent de construire ou rénover des centres de santé, de former le personnel médical, et de sensibiliser les populations à l'hygiène et aux pratiques de santé préventive, ce qui contribue à améliorer le bien-être général des communautés rurales.

7. Protection de l'environnement et résilience climatique :

Madagascar fait face à des défis environnementaux majeurs, notamment la déforestation et les effets du changement climatique.

Les partenariats de coopération permettent d'appuyer des projets de reforestation, de gestion durable des ressources naturelles et de protection de la biodiversité, favorisant ainsi la résilience des communautés rurales.

8. Encouragement des initiatives communautaires et de la gouvernance locale :

La coopération décentralisée encourage la participation citoyenne et renforce la gouvernance locale en impliquant les communautés dans les projets de développement.

Cela favorise une meilleure prise en compte des besoins locaux et une appropriation des projets par les habitants.

9. Échanges culturels et ouverture au monde :

Les partenariats avec d'autres collectivités permettent de promouvoir notre culture à l'international tout en sensibilisant les habitants aux cultures et pratiques de leurs partenaires.

Cet échange culturel contribue à l'ouverture d'esprit et au renforcement de l'identité locale.

Conclusion.

En conclusion, pour les communes rurales, en plus des ressources tirées des impôts et taxes locales, la coopération décentralisée rendue possible par une Constitution instaurant un État régional à Madagascar représente une voie essentielle pour améliorer les conditions de vie, renforcer les infrastructures, promouvoir le développement durable et encourager l'autonomie économique et sociale des communautés rurales.

VI- LES AVANTAGES DE NOS AGRICULTEURS.

Avec la constitution État régional à Madagascar et une répartition des ressources financières dont les recettes de douanes reviennent au pouvoir central et les impôts et taxes aux régions dont 40% restent à la commune et 40% la part de région, nos agriculteurs locaux bénéficient des avantages suivants :

A- AVANTAGES DES AGRICULTEURS PAR LE SYSTEME MEME.

1- Plus de ressources financières locales :

Avec 40 % des recettes communales restant sur place, les communes ont des moyens pour financer des infrastructures et services locaux essentiels aux agriculteurs, tels que :

- Routes pour le transport des produits agricoles vers les marchés.
- Systèmes d'irrigation pour améliorer la production agricole.
- Développement de centres locaux de formation agricole.

2- Adaptation aux besoins locaux :

Les régions ayant plus d'autonomie et une part des recettes (40 %) (sur les impôts et taxes) sont mieux placées pour identifier et répondre aux besoins spécifiques de leurs agriculteurs comme :

- La promotion de cultures adaptées aux conditions climatiques locales.
- La création de subventions ou de programmes de soutien agricole spécifiques.

3- Développement des infrastructures rurales :

Les ressources redistribuées au niveau régional seront utilisées pour construire et améliorer les infrastructures rurales, réduisant ainsi l'isolement des zones agricoles et facilitant l'accès des agriculteurs aux marchés nationaux et internationaux.

4- Appui à l'agriculture durable :

Les régions ayant un contrôle accru de leur développement, peuvent encourager des pratiques agricoles durables adaptées à leur écosystème, en

mettant en place des initiatives spécifiques pour la préservation des sols et des ressources naturelles.

5- Stimulation de l'économie locale :

Une répartition plus équitable des ressources crée des opportunités économiques dans les zones rurales, en stimulant la production agricole, en créant des emplois locaux, et en encourageant les initiatives entrepreneuriales dans l'agro-industrie.

6- Meilleur accès aux services publics :

Avec des budgets communaux et régionaux renforcés, les agriculteurs bénéficient d'un meilleur accès à des services tels que :

- Santé (pour eux et leurs familles).
- Éducation (pour leurs enfants, notamment en matière d'agriculture moderne).
- Formation technique et professionnelle pour améliorer leurs compétences agricoles.

7- Valorisation des produits locaux :

Les régions peuvent investir dans la promotion et l'exportation des produits agricoles locaux, en créant des labels régionaux et en facilitant les connexions avec les marchés internationaux.

B- AVANTAGES DES AGRICULTEURS SUR LES VENTES DE LEURS PRODUITS

Avec la Constitution d'État Régional les collectivités locales (régions, communes) auront une plus grande autonomie pour établir des accords de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères dans le domaine agricole dont ci-joint le fonctionnement.

1. Cadre Juridique et Institutionnel.

- Avec un État Régional, les collectivités locales (régions, communes) ont plus de pouvoir pour signer des accords de coopération sans passer par l'État central.

- Mais il y a des lois qui définissent les limites et les modalités de ces accords pour éviter les conflits de compétence avec le pouvoir central.
- Les Préfets ou les Chefs districts sont les représentants du pouvoir central dans les régions et communes pour vérifier le respect des lois.

2. Formes de Coopération Décentralisée Agricole.

Les collectivités locales peuvent nouer des partenariats avec des régions, départements ou municipalités étrangères dans plusieurs domaines agricoles, notamment :

a) Transfert de Technologie et de Savoir-Faire .

- Collaboration avec des régions agricoles avancées (ex: régions françaises, italiennes, ou chinoises) pour bénéficier de nouvelles techniques agricoles (agriculture biologique, agro écologie, irrigation moderne).
- Formation des agriculteurs et des techniciens agricoles locaux grâce à des échanges avec des experts étrangers.

b) Appui à la Structuration des Filières Agricoles.

- Création de coopératives agricoles avec le soutien de régions partenaires pour améliorer l'organisation des producteurs.
- Développement d'unités locales de transformation des produits agricoles (huiles essentielles, épices, fruits séchés...).

c) Facilitation des Échanges Commerciaux.

- Accords entre régions pour faciliter l'exportation des produits agricoles de nos agriculteurs vers les marchés étrangers (exemple : un partenariat entre une région de Madagascar et la région PACA en France pour exporter des vanilles, litchis ou épices).
- Mise en place de labels de qualité régionaux pour garantir l'authenticité et la traçabilité des produits.

d) Développement Rural et Financement.

- Accords pour financer des projets d'irrigation, de reboisement ou d'amélioration des sols.
- Accès à des fonds de coopération internationale pour soutenir les agriculteurs locaux (ex: financement de projets par l'Union Européenne via les collectivités partenaires).

e) Échange d'Expérience sur les Politiques Agricoles.

- Partage des bonnes pratiques en matière de gestion des terres, d'agriculture durable et de résilience climatique.
- Coopération dans la gestion des marchés agricoles locaux et régionaux**.

3. Avantages et Défis d'une Coopération Décentralisée Agricole.

- **Avantages :**

- Accélération du développement agricole local sans dépendre uniquement du gouvernement central.
- Création de liens économiques directs entre producteurs et marchés étrangers.
- Meilleur accès aux financements internationaux à travers les collectivités étrangères partenaires.

Conclusion.

- Avec la Constitution État Régional à Madagascar, les collectivités locales ont une meilleure autonomie pour signer des accords agricoles avec des collectivités étrangères.
- Ces accords améliorent la productivité, la commercialisation et le développement rural
- En plus, ce système réduira les disparités entre les zones rurales et urbaines, tout en favorisant un développement agricole plus inclusif et durable.

VII- AVANTAGE DES PÊCHEURS.

Si Madagascar adopte une Constitution basée sur un État régional dans lequel :

- Le pouvoir central tire ses ressources principalement des redevances douanières (commerce extérieur),
- Les régions et communes dépendent des impôts et taxes locaux pour leurs budgets dont 40% pour la commune et 40% pour la région, alors les pêcheurs dans les zones côtières rurales ou urbaines, tirent plusieurs avantages importants pour ceux qui sont organisés en coopératives et intégrés dans les dynamiques économiques locales.

1- Meilleure gestion des ressources halieutiques locales.

Les régions côtières auraient plus de pouvoir pour gérer les zones de pêche, les saisons, les licences, etc.

Cela permettrait une gestion adaptée aux réalités locales, souvent mieux comprise par les pêcheurs eux-mêmes que par l'administration centrale.

2- Renforcement de l'économie locale au bénéfice des pêcheurs.

- Si la commune touche 40% des recettes fiscales locales, elle peut soutenir toutes les activités génératrices d'impôts et taxes dans la commune.

Donc la pêche artisanale ou semi-industrielle, souvent non formalisée, sera encouragée à s'organiser (coopératives, petites entreprises), ce qui permet aux communes de collecter des taxes locales (marchés, licences, droit d'usage de quai, etc.),

Et en retour, la commune doit investir dans des projets d'infrastructure utiles aux pêcheurs (marchés, entrepôts froids, routes d'accès aux plages, etc.).

3- Incitation pour les communes à valoriser les produits halieutiques.

Plus une commune transforme localement les produits de la mer des pêcheurs, plus elle peut générer de taxes (ex. taxe sur les entreprises de transformation, sur les ventes, etc.).

Cela pousse les collectivités à :

- Soutenir les activités de transformation (séchage, fumage, congélation),
- Promouvoir des marchés locaux ou des exportations organisées,
- Créer des zones économiques locales maritimes qui emploient les pêcheurs et ajoutent de la valeur.

4- Effet multiplicateur : les impôts locaux reviennent à ceux qui les paient.

- Les pêcheurs, en contribuant à l'économie communale, voient une partie de leurs contributions revenir sous forme d'investissements locaux.

Exemples :

- Un pêcheur paie une redevance pour utiliser un quai → la commune entretient ce quai ou installe un entrepôt de glace.
- Une coopérative paie un impôt local → la commune cofinance un atelier de réparation de pirogues ou une formation en pêche durable.

5- La Région peut investir à l'échelle intermédiaire.

Les 40% reversés à la Région servent à des projets structurants :

- Routes vers les marchés régionaux,
- Politiques de protection des zones marines ou Air Marine Protégée (AMP) .
- Règlementation plus adaptée aux réalités locales (calendrier de pêche, quotas),
- Investissements dans la formation technique des jeunes pêcheurs.

6- Autonomie accrue : moins de dépendance du pouvoir central.

Avec une fiscalité locale maîtrisée, les communes et régions côtières peuvent avancer sans attendre l'État central.

Cela peut accélérer les projets de développement maritime local :

- Les ports des pêcheurs rénovés et mieux entretenus,
- Systèmes de surveillance de la pêche illégale,
- Développement de tourisme de pêche ou écotourisme marin.
-

7- Coopération entre les pêcheurs malagasy et les pêcheurs étrangers

Dans le cadre d'une Constitution basée sur un État régional, les pêcheurs malagasy, organisés en coopératives, pourront établir plus facilement des partenariats avec des pêcheurs étrangers pour favoriser les échanges techniques et professionnels.

➤ Transfert de compétences et de technologies

Ces coopérations permettront :

- L'apprentissage de techniques modernes de pêche durable, comme l'utilisation de filets à faible impact sur les écosystèmes.
- L'introduction de systèmes de traçabilité des captures, afin de mieux valoriser les produits sur les marchés locaux et internationaux.
- Le renforcement des compétences dans plusieurs domaines clés :
 - La navigation maritime,
 - La maintenance des moteurs et équipements de pêche,
 - Les techniques de transformation du poisson : fumage, congélation, conditionnement, etc.

8- Protection contre la surexploitation par des acteurs extérieurs.

- Une autonomie accrue permettrait aux Régions de mieux réguler l'accès aux zones de pêche, notamment face aux grandes compagnies étrangères.
- Possibilité d'imposer des règles plus strictes pour préserver les ressources et assurer une pêche durable.

En résumé :

Si bien appliqué, ce système :

- ✓ Donne un pouvoir économique concret aux communes côtières,
- ✓ Valorise l'activité des pêcheurs en moteur fiscal local,

Plus de pêche organisée → plus de recettes locales → plus d'investissements → meilleure pêche → revenus durables pour les pêcheurs.

VIII- SOLUTION SUR LES PROBLEMES ENERGETIQUES

Pour résoudre les problèmes énergétiques de Madagascar dans un contexte de constitution en État régional, avec des ressources financières les redevances douanières pour le pouvoir central et les impôts et taxes locaux pour les régions et communes, plusieurs stratégies peuvent être mises en place .

Parmi lesquelles :

1. DECENTRALISATION DE LA PRODUCTION ET GESTION ENERGETIQUE

Avec un État régional, chaque région sera responsable du développement de ses propres infrastructures énergétiques en fonction de ses ressources naturelles.

- **Hydroélectricité :**

Les régions disposant de chutes d'eau peuvent développer les stations hydrauliques dans leur région et adaptées à leurs besoins locaux.

Ces installations peuvent fournir de l'électricité dans leur régions et aux régions environnantes.

Donc il suffit d'identifier les chutes d'eau stratégiques dans la région.

- Établir des partenariats public-privé pour financer et exploiter les infrastructures.
- Former des techniciens locaux pour la maintenance des centrales.

- **Charbon de terre :**

La région Atsimo andrefana peut exploiter le gisement de charbon de terre de Sakoa (3 milliards de tonnes de charbon de terre) pour des centrales thermiques locales tout en respectant des normes environnementales

http://madarevues.recherches.gov.mg/IMG/pdf/hary3_8_-2.pdf

- D'autres régions qui ont des ports maritimes ou qui sont accessibles par des réseaux ferroviaires aussi peuvent construire des centrales thermiques avec du charbon en provenance de Sakoa pour leur production énergétique locales.

- Créer des fonds environnementaux pour compenser les effets négatifs de l'extraction.

2. CREATION D'UNE AGENCE REGIONALE DE L'ÉNERGIE (ARE)

- Chaque région aura sa propre Agence Régionale de l'Energie pour gérer et développer les infrastructures énergétiques locales.
- Coopération entre régions pour échanger électricité et expertise selon les besoins.

3. SYSTEME FISCAL ET REDISTRIBUTION

- Les régions collecteraient des impôts locaux et des redevances sur les ressources énergétiques, permettant une autonomie financière pour le développement des infrastructures.
- Le pouvoir central, grâce aux recettes douanières, peuvent :
 - Subventionner les régions moins dotées en ressources naturelles.
 - Superviser et financer les interconnexions entre les infrastructures énergétiques régionales.

4. REGLEMENTATION ET CONTROLE

- Mettre en place des régulations locales pour l'exploitation des ressources, avec des normes claires pour protéger l'environnement.
- Les redevances et taxes collectées par les régions doivent être gérées de manière transparente, avec des audits réguliers pour éviter la corruption.

5. INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES ET LES TECHNOLOGIES

- Les universités régionales et les centres de formation doivent former des spécialistes dans les énergies renouvelables et l'exploitation minière.
- Encourager les entreprises locales à adopter des technologies modernes pour maximiser l'efficacité énergétique.

6. PARTENARIATS INTERNATIONAUX

- Les régions peuvent établir des partenariats directs avec des investisseurs étrangers tout en respectant les lois nationales.
- Le pouvoir central peut négocier des accords pour obtenir des financements sous forme de prêts ou de dons destinés au développement énergétique.

Avantages d'un État régional pour l'énergie

- **Décentralisation :**

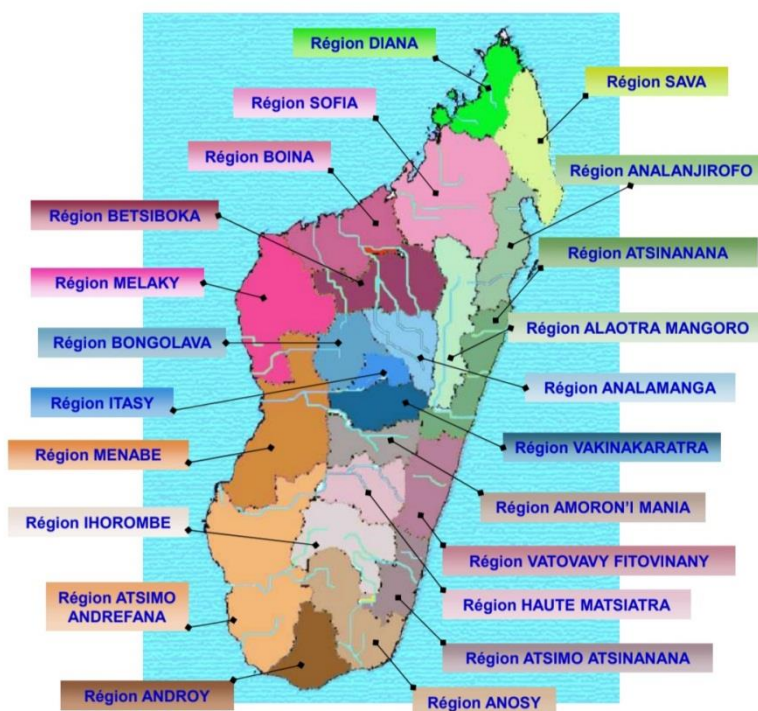
Les régions peuvent gérer leurs propres ressources en fonction de leurs priorités.

- **Autonomie :**

Les régions riches en ressources énergétiques bénéficient directement de leurs richesses, ce qui peut réduire la pauvreté locale.

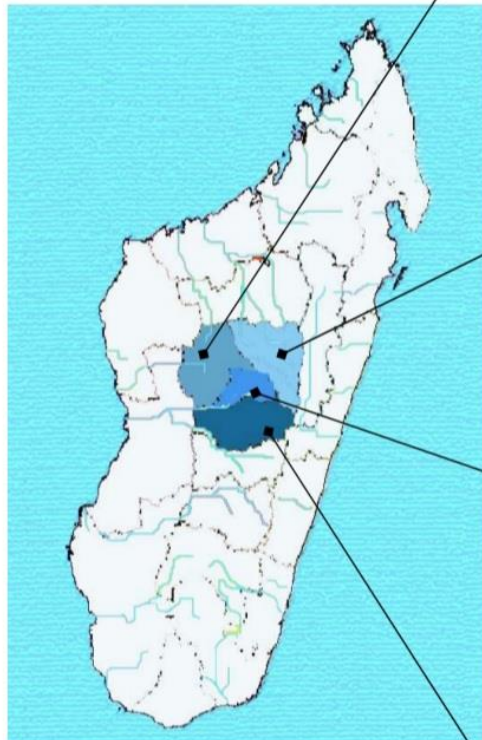


Hydroélectricité



MADAGASCAR

Hydroélectricité



Région BONGOLAVA

- Ampitabepoaky	1,3 MW
- Fierenana	260 kW
- Bezavona	290 kW
- Mandalobe	290 kW

Région ANALAMANGA

- Mahavola	300 MW
- Manankazo	0,35 MW
- Angadanoro	2,3 MW
- Ranomafana	70 MW
- Mandraka II	56 MW
- Merimandroso	370 kW
- Soamiandrinirainy	250 kW
- Antanambao	1,38 MW
- Manjakony	5 MW
- Sisaony	5 MW

Région ITASY

- Lily	3,5 MW	: en 2006 SAE
- Ambohiboto	1,83 MW	

Région VAKINANKARATRA

- Tsinjoarivo	21 MW
- Talaviana	15 MW
- Antetetzambato	210 MW
- Mananety	450 kW
- Itenda	1800 kW

ANTANANARIVO

Hydroélectricité



Région DIANA

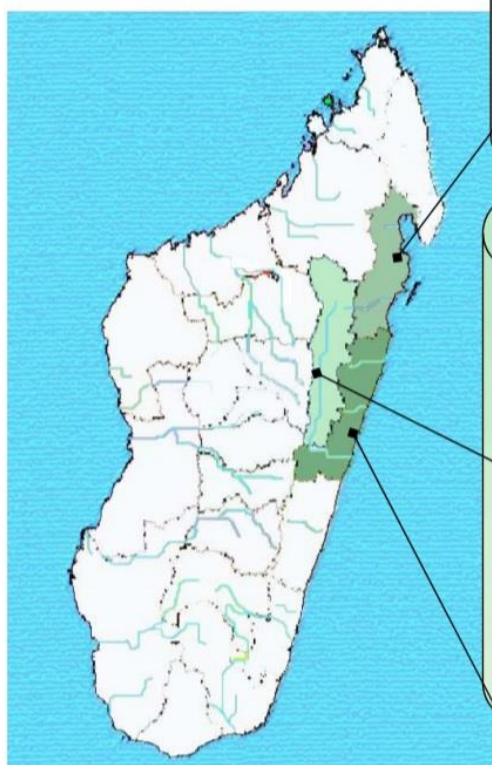
- **Bevory** 12 MW
- **Andranomamofona** 11 MW
- **Ampandriambazaha** 30 MW

Région SAVA

- **Anjialava** 5 MW
- **Lokoho** 6 MW
- **Bemarivo** 7 MW
- **Antsiafampiana** 1,2 MW
- **Ankitsika** 1 MW
- **Ampamokiana** 1 MW
- **Ambatomitatao** 110 kW
- **Bemanavy** 100 kW
- **Lokoho Amont** 1,6 MW
- **Ambalamaheva** 520 kW
- **Antohakabe** 400 kW
- **Sarahandrano** 560 kW
- **Andranolava** 50 kW
- **Andengibe** 200 kW
- **Bejono** 400 kW

ANTSIRANANA

Hydroélectricité



Région ANALANJIROFO

- **Vohibato** 18,8 MW
- **Ambodiriana** 40 kW
- **Saranambana** 550 kW

Région ALAOTRA MANGORO

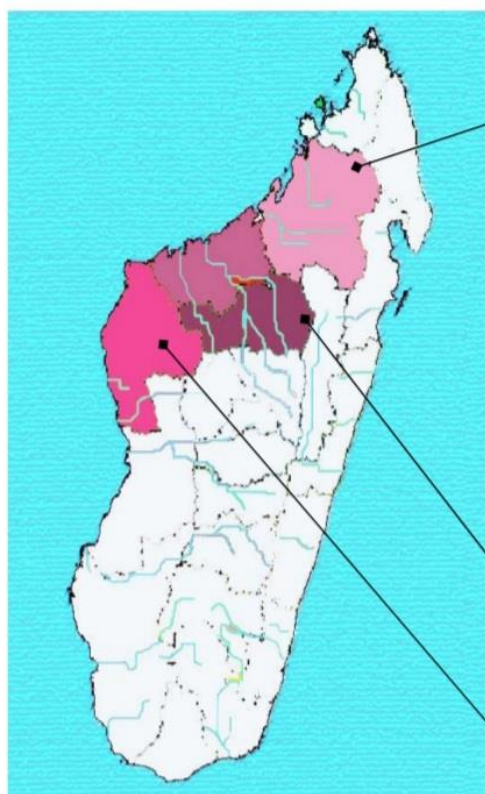
- **Andramarolasy** 0,3 MW
- **Sahofika** 192 MW
- **Lohavanana** 120 MW
- **Vatopaka** 220 kW
- **Natoriana** 220 kW
- **Andrianabe** 210 kW
- **Ambohidava** 470 kW

Région ATSINANANA

- **Volobe Amont** 120 MW
- **Ambodiriana** 0,4 MW

TOAMASINA

Hydroélectricité



Région SOFIA

- Beandrarezona 430 kW
- Marobakoly 830 kW
- Androka 1 900 kW
- Andohariana 2 500 kW
- Tsaramandroso 240 kW

Région BOENY & BETSIBOKA

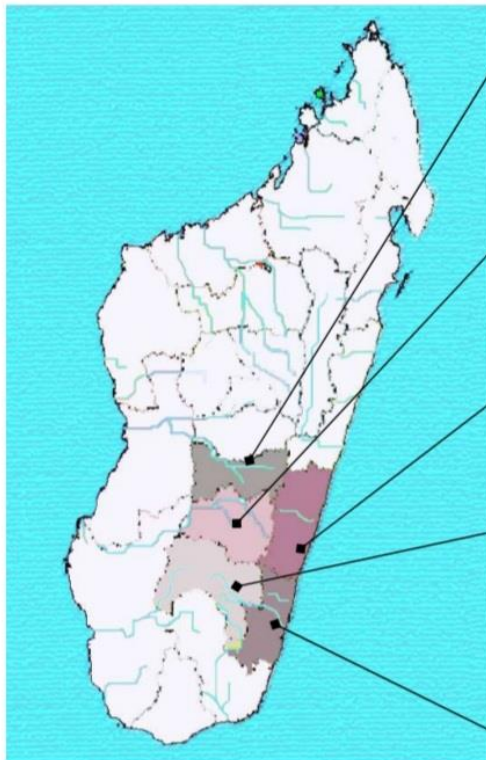
- Ambodiroka 56 MW
- Antafofo 160 MW

Région MELAKY

- Andriabe 600 kW
- Antsalova 150 kW

MAHAJANGA

Hydroélectricité



Région AMORON'I MANIA

- Tratrambolo	4,5 MW
- Antaralava	0,67 MW
- Tazonana	8 MW
- Fatihita	24 MW
- Andriamanjavona	730 kW
- Imito	90 kW
- Ankarinarivo	60 kW

Région HAUTE MATSIATRA

- Tsitongapiana	190 kW
- Andriana	60 kW
- Fanindrona / Andrianabe	220 kW

Région VATOVAVY FITOVINANY

- Namorona II	16 MW
- Sahalanona	9 MW

Région IHOROMBE

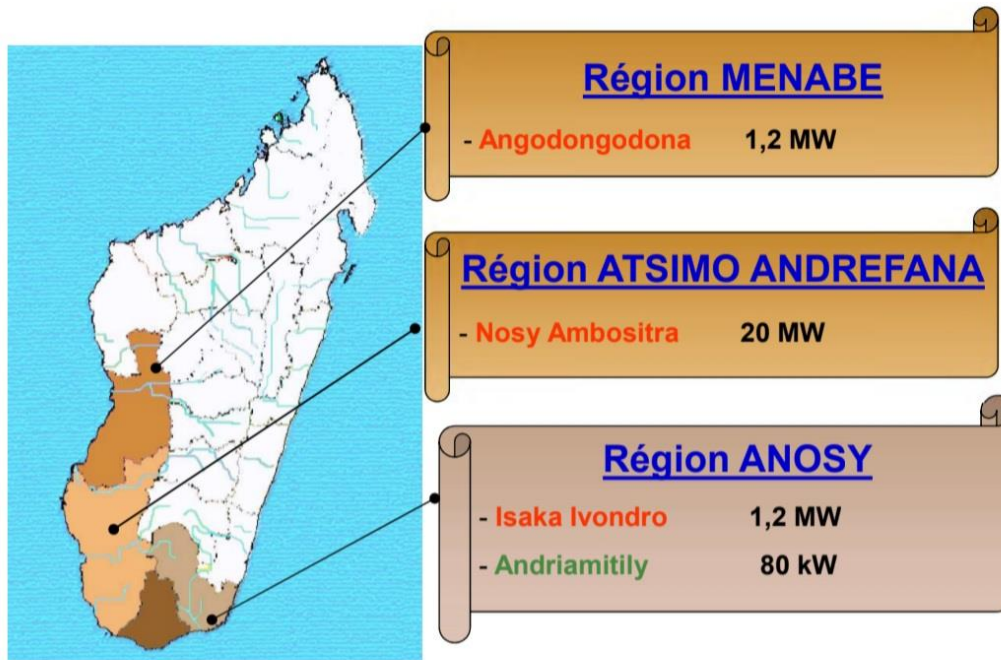
- Angondongodo	160 kW
-----------------------	--------

Région ATSIMO ATSIANANA

- Rianambo	420 kW
- Betoafo I	105 MW
- Itete	2,4 MW

FIANARANTSOA

Hydroélectricité



TOLIARY

205/227

N.B : La province de Toliary n'a pas beaucoup de chute d'eau mais la région Atsimo Andrefana dispose de 3 milliards de tonne de charbon de terre.

Conclusion.

- Les régions sont incitées à innover et à optimiser la gestion de leurs ressources pour attirer des investissements.
- Avec une bonne coordination entre les régions et le pouvoir central, Madagascar pourra résoudre ses problèmes énergétiques.

IX- LES AVANTAGES DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS AU MANQUE D'EAU DANS LES GRANDES VILLES DE MADAGASCAR

1- HISTORIQUE :

Sous la Première République, il n'y avait pas de problèmes d'approvisionnement en eau dans les grandes villes de Madagascar, grâce aux décisions prises par les dirigeants provinciaux qui résolvaient ces difficultés en utilisant leurs budgets provinciaux.

Cependant, depuis l'abolition du budget provincial en 1973 et la centralisation du pouvoir, toutes les décisions sont prises par les dirigeants de la capitale, Antananarivo.

Le problème d'approvisionnement en eau et la fourniture de l'énergie électrique sont devenus récurrents dans les grandes villes de Madagascar, en particulier à Antananarivo, la capitale de Madagascar.

Cette situation est notamment due au centralisme, qui concentre tous les pouvoirs administratifs et financiers entre les mains d'une seule personne, le Président de la République.

Or, il lui est impossible de résoudre à lui seul l'ensemble des problèmes du pays, notamment ceux liés à l'accès à l'eau et à l'énergie.

En conséquence, les problèmes liés à l'électricité et à l'approvisionnement en eau ne sont plus gérés efficacement.

L'électricité fournie et les volumes d'eau produits ne sont plus proportionnels à la croissance démographique de la population.

Au fil du temps, ces problèmes sont devenus de plus en plus évidents.

2- SOLUTION :

La solution pour remédier à ces problèmes réside donc dans la transformation du système de gestion centralisé actuel en un **SYSTEME REGIONAL**, comme le prévoit la Constitution de l'État régional.

Dans ce cadre, le gouvernement central obtiendrait ses ressources à travers les droits de douane, tandis que les régions et les communes seraient financées par les impôts et les taxes.

- Grâce aux 40 % des recettes fiscales collectées, plusieurs communes urbaines pourraient s'accorder pour financer une station de pompage aux normes, afin de résoudre durablement leurs problèmes d'approvisionnement en eau.

- Les **autorités locales**, en collaboration avec les **entreprises locales**, pourraient unir leurs efforts pour trouver des solutions efficaces.

Cependant, si le système centralisé actuel perdure, les problèmes d'approvisionnement en eau dans toutes les villes de Madagascar ne seront jamais résolus.

De même, les régions auraient les moyens d'apporter leur soutien aux initiatives locales.

Ainsi, il ne serait plus nécessaire d'attendre l'intervention du pouvoir central pour résoudre les problèmes d'approvisionnement en eau potable dans toutes les grandes villes de Madagascar.

Ce seraient les élus locaux eux-mêmes qui prendraient en main cette question, en utilisant leurs ressources propres pour mettre en place des solutions adaptées aux besoins de la population.

X- LES AVANTAGES DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION.

Si Madagascar adopte une Constitution d'État régional, où le pouvoir central tire ses recettes des redevances douanières et les régions des impôts et taxes locaux, cela entraînerait plusieurs avantages dans le domaine de l'éducation.

1- GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

(Articles 24 et 25 de la proposition de Constitution de l'État Régional pour Madagascar).

Dans le cadre de la Constitution de l'État Régional pour Madagascar, la responsabilité du bon fonctionnement des établissements scolaires et des centres de formation reviennent aux régions et aux communes.

Cela inclut la construction, l'entretien périodique, ainsi que la fourniture de tous les matériels nécessaires à l'enseignement : craies, tables-bancs, manuels scolaires, livres pour les bibliothèques etc.

Le pouvoir central, pour sa part, est en charge du recrutement des enseignants, de leur formation, ainsi que de l'élaboration des programmes scolaires afin d'assurer une uniformité nationale à partir du niveau CEG jusqu'au lycée.

- **L'enseignement est gratuit :**

Tous les enfants ont droit à l'éducation. Les parents ne paieront plus de droits d'inscription, ni ne contribueront plus au salaire des enseignants FRAM comme aujourd'hui.

Les communes sont responsables des écoles primaires et des CEG publics.

Les parents ont le devoir de scolariser leurs enfants. Ceux qui ne le font pas s'exposent à des sanctions prévues par la loi régionale.

Les régions prennent en charge les lycées et les universités, ainsi que les centres de formations.

Elles sont également responsables de l'attribution des bourses aux étudiants et aux enfants méritants issus de familles défavorisées.

En contrepartie, les citoyens sont tenus de s'acquitter de leurs obligations fiscales, notamment les impôts et les taxes.

2. Meilleure Adaptation des Programmes Scolaires aux Réalités Régionales

- Chaque région peut adapter les programmes scolaires en fonction des besoins locaux (agriculture, pêche, industrie, tourisme, etc.).
 - Introduction de langues et cultures locales dans l'éducation, tout en gardant la langue malagasy , le français et l'anglais comme langues principales, et d'autres langues facultatives.
 - Développement de formations techniques et professionnelles spécifiques selon les atouts économiques régionaux (ex. : formation en pêche et aquaculture sur la côte, formation en agro-industrie dans les Hautes Terres).
- **Avantage** : Une éducation mieux adaptée aux réalités locales facilite l'insertion professionnelle des jeunes.

3. Autonomie Financière des Régions pour l'Éducation.

- Les régions riches (celles avec une forte activité économique) pourront investir davantage dans leurs écoles et infrastructures éducatives.
 - Leurs budgets régionaux leur permettent d'embaucher des enseignants en cas de pénurie et d'augmenter les salaires afin d'encourager une amélioration de la qualité de l'éducation offerte aux enfants.
 - Possibilité de financer des bourses régionales pour les étudiants les plus méritants ou défavorisés.
- **Avantage** : Moins de bureaucratie centrale et une gestion plus efficace des ressources éducatives.

4 . Développement des Infrastructures Éducatives Régionales .

- Construction d'établissements scolaires adaptés aux besoins spécifiques et aux conditions climatiques de chaque région :
 - Les communes prennent en charge la construction et les entretiens des écoles primaires publiques et les . Collèges d'Enseignement Général (C.E.G)
 - Les régions assurent la construction des Lycées et des Universités.

- Modernisation des équipements éducatifs (bibliothèques, laboratoires, matériel informatique) grâce aux recettes des impôts locaux.
- Accès facilité à l'enseignement supérieur régional, limitant la nécessité de migrer vers la capitale.

► **Avantages :**

- Réduction des inégalités d'accès à l'éducation entre zones urbaines et rurales.
- Gratuité de l'enseignement.

5. Encouragement des Partenariats Locaux et Internationaux

- Chaque région pourra nouer des partenariats éducatifs avec des institutions étrangères (échanges universitaires, coopération avec des ONG, investissements privés dans l'éducation).
- Développement de programmes d'apprentissage en entreprise pour rapprocher l'école du monde du travail.
- Financement de bourses régionales grâce aux entreprises locales.
- Possibilité de financer des bourses régionales et de négocier des bourses extérieures pour les étudiant (e)s les plus méritants.

- **Avantage :** -Plus d'opportunités pour les élèves et étudiants, et une meilleure intégration avec le marché du travail.
- Meilleure répartition de l'octroi de bourses extérieures.

6. Décentralisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- Création d'universités spécialisées par région (ex. : Université des Sciences Agricoles dans les Hautes Terres, Université des Technologies Marines sur la côte).
- Plus de financements pour la recherche locale adaptée aux défis régionaux (climat, environnement, économie).
- Moins de surpopulation universitaire à Antananarivo, permettant une meilleure répartition des étudiants dans le pays.

7. Flexibilité dans la Gestion des Enseignants et du Personnel Éducatif

- Recrutement et gestion des enseignants par les gouvernements régionaux, évitant les lourdeurs administratives centrales.
- Les autorités des régions et des communes ont la possibilité de recruter des « INSTITUTEURS SANS FRONTIERES » ou des « INSTITUTEURS DEJA RETRAITES » encore capable d'enseigner. Les instituteurs sans frontières seront engagés sous contrat, sans rémunération salariale, mais en contrepartie, ils bénéficieront d'un logement sécurisé.
- Salaire des enseignants ajusté en fonction du coût de la vie régional, favorisant l'attractivité des postes dans les zones rurales.
- Meilleur suivi et évaluation de la qualité de l'enseignement au niveau régional.

► **Avantage:** Une motivation accrue des enseignants et une réduction des grèves liées aux retards de paiement.

8. Impact Global sur l'Économie et le Développement

- Une éducation mieux financée et mieux adaptée aux besoins régionaux favorise l'emploi local et l'innovation.
- Réduction des inégalités éducatives entre les régions, améliorant la cohésion sociale et le développement économique.
- Développement de la formation entrepreneuriale pour encourager les jeunes à créer leurs propres entreprises régionales.

► **Avantage:** Un système éducatif plus performant, contribuant au développement économique global du pays.

En conclusion, une Constitution d'État régional permettra une meilleure gestion et un financement plus efficace de l'éducation à Madagascar.

- L'autonomie régionale encourage un développement éducatif plus équilibré et adapté aux réalités locales.

Cependant, au départ de la mise en place de ce nouveau système , pour éviter des inégalités entre régions riches et pauvres, un fonds national d'éducation financé par le pouvoir central sera nécessaire pour soutenir les régions économiquement plus faibles.

XI- LES AVANTAGES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

Si Madagascar adopte une Constitution d'État régional, où les ressources financières du pouvoir central proviennent des redevances douanières et celles des régions des impôts et taxes locaux, cela va nous apporter des avantages significatifs pour le domaine de la santé, notamment :

1- Décentralisation des décisions de santé :

Les régions auront plus d'autonomie pour gérer leurs infrastructures sanitaires, embaucher du personnel et adapter les soins aux besoins locaux.

Cela évite une gestion centralisée comme aujourd'hui, une gestion lente et inefficace.

2- Meilleure répartition des ressources :

Chaque région peut allouer ses impôts directement à la santé selon ses priorités (hôpitaux, cliniques, campagnes de vaccination, équipement médical, etc.), plutôt que d'attendre des fonds du gouvernement central.

3- Amélioration des infrastructures médicales locales :

La gestion régionale permet une meilleure construction et rénovation des centres de santé, hôpitaux et dispensaires, surtout dans les zones rurales souvent négligées par le pouvoir central.

À titre d'exemple, étant donné que Madagascar dispose beaucoup de fleuves navigables, les autorités régionales pourraient **mettre en place des hôpitaux mobiles** afin d'améliorer l'accès aux soins spécialisés dans les zones rurales.

- Des **bateaux-hôpitaux à fond plat** pour aller à la rencontre des populations vivant le long des fleuves.
- Et des **bus-hôpitaux** pour les villages qui ne sont pas accessibles par voie navigable.

Ces hôpitaux itinérants aideront les centres de santé de campagne à proposer des **consultations plus poussées**, avec des équipements modernes et adaptés.

Ils se déplaceront régulièrement, selon un planning bien défini, avec des passages annoncés à l'avance dans chaque localité.

Cela permettra aux soignants et aux patients de se préparer et de planifier les consultations en conséquence.

4- Optimisation du recrutement et des salaires :

Les régions peuvent embaucher des médecins, infirmiers et autres professionnels de santé avec des salaires compétitifs, limitant ainsi la fuite des talents vers la capitale ou à l'étranger.

5- Flexibilité dans l'innovation et les partenariats :

Chaque région peut établir ses propres partenariats avec des ONG, des entreprises pharmaceutiques ou des institutions internationales pour améliorer la couverture et la qualité des soins.

6- Réduction des inégalités régionales :

Certaines régions plus riches en ressources (mines, tourisme, agriculture) peuvent financer davantage leur système de santé, réduisant ainsi les disparités en matière d'accès aux soins.

Tandis que les régions qui ont peu de moyens peuvent avoir des aides par le pouvoir central.

Réactivité accrue en cas de crise sanitaire :

Face à des épidémies ou des catastrophes naturelles, les autorités régionales auraient plus de marge de manœuvre pour mobiliser des fonds et organiser des réponses adaptées rapidement.

7- Développement des médecines traditionnelles et alternatives :

Chaque région peut valoriser ses savoirs locaux en médecine traditionnelle en complément de la médecine moderne.

- **Coordination avec le gouvernement central :**

La gestion des hôpitaux universitaires, des médicaments et des politiques de santé nationale doit rester cohérente et efficace.

En conclusion, avec la constitution État régional, Madagascar peut améliorer son système de santé en le rendant plus proche des citoyens, plus réactif, et mieux adapté aux réalités locales.

XII- AVANTAGE SUR L'ENREGISTREMENT DE NAISSANCE.

- Madagascar fait face à un défi majeur concernant l'enregistrement de sa population, avec un nombre significatif de personnes, notamment des enfants, non inscrites à l'état civil.

-Selon un rapport de l'UNICEF datant de 2024, le taux national d'enregistrement des naissances est passé de 83 % en 2012 à 74 % en 2021, avec de fortes disparités régionales, comme 97 % à Analamanga contre 42 % à Atsimo Andrefana.

-Pour le cas de Madagascar, en l'espace d'une décennie, le taux national d'enregistrement des naissances a fortement baissé en passant de 83% en 2012[1] à 74% en 2021 [2].

-Par ailleurs, il existe une très forte disparité de l'enregistrement des naissances entre les régions allant de 97% à Analamanga à 42% à Atsimo Andrefana, créant une situation inéquitable entre différents groupes d'enfants.

<https://www.unicef.org/madagascar/communiqu%C3%A9s-de-presse/si-le-taux-denregistrement-des-naissances-progresse-r%C3%A9guli%C3%A8rement-%C3%A0-l%C3%A9chelle>

Donc l'adoption d'un État régional à Madagascar, avec un financement central basé sur les redevances douanières et un financement régional basé sur les impôts et taxes locaux, aura avoir plusieurs avantages pour améliorer le dénombrement de la population et résoudre les problèmes d'enregistrement à l'état civil.

1. Incitation à l'enregistrement des naissances pour la fiscalité locale

- Les régions dépendant des impôts et taxes locaux auront intérêt à recenser toute la population pour maximiser leurs recettes fiscales.

- Un registre fiable permet d'identifier les contribuables et d'améliorer la collecte des taxes (foncières, professionnelles, commerciales).
- La formalisation des activités économiques locales passera par une meilleure identification des citoyens.

2. Meilleure planification des services publics

- Un recensement précis permet aux communes et régions d'adapter leurs infrastructures (écoles, hôpitaux, routes) en fonction du nombre réel d'habitants.
- Une meilleure répartition des budgets entre les régions évitera les zones sous-développées faute de données fiables.

3. Développement des infrastructures administratives locales

- Avec plus de moyens financiers, les communes et régions pourront moderniser l'état civil en digitalisant les registres et en ouvrant plus de centres d'enregistrement dans les zones rurales.
- Des campagnes de régularisation des naissances et de délivrance d'actes d'état civil pourront être financées à l'échelle locale.

4. Protection sociale et accès aux services essentiels

- Un enregistrement universel permet d'inclure toute la population dans les programmes de santé, d'éducation et d'aide sociale.
- Moins d'enfants exclus des écoles, moins de femmes enceintes privées de soins, et une meilleure couverture des programmes de vaccination.

5. Sécurité et gouvernance renforcées

- Une identification claire des citoyens permet de réduire l'insécurité en facilitant la traçabilité des individus et en luttant contre l'immigration illégale ou les fraudes identitaires.
- La décentralisation permet aux autorités locales d'être plus proches des citoyens et de lutter efficacement contre la corruption.

6. Développement économique et attractivité pour les investisseurs

- Avec une population mieux recensée, les régions peuvent mieux attirer les investisseurs, car elles auront une vision claire des ressources humaines disponibles (main-d'œuvre, compétences).
- Une population bien enregistrée favorise le développement du secteur bancaire et l'accès au crédit pour les entrepreneurs.

7. Meilleure redistribution des ressources publiques

- Le gouvernement central redistribue mieux les fonds aux régions en fonction des données démographiques réelles, évitant les disparités injustes.
- Cela garantit une répartition plus équitable des richesses et des investissements sur l'ensemble du territoire.

Conclusion

Avec la constitution État régional , Madagascar peut régler son problème de dénombrement, car les régions et les communes ont un intérêt direct à enregistrer toute la population pour maximiser leurs revenus fiscaux et mieux gérer leurs services publics.

Une modernisation de l'état civil améliore la planification économique, la sécurité, l'inclusion sociale et l'attractivité du pays.

XIII- LES AVANTAGES POUR LES MERES ET ENFANTS.

Pour Madagascar, avec un État régional dont les recettes douanières sont pour le pouvoir central et les impôts et taxes pour les régions et communes, les mères et les enfants bénéficieront de plusieurs avantages spécifiques.

Voici leurs avantages possibles :

1-Amélioration des infrastructures de santé locales :

- Avec les ressources locales (40 % des recettes communales et 40 % régionales) les communes et les régions peuvent investir dans la construction ou l'amélioration des centres de santé de proximité de base (CSB 1 et CSB 2).
- Les mères et les enfants auront un meilleur accès aux soins prénatals, postnatals, et pédiatriques.
- La vaccination et les campagnes de santé publique au niveau des fokontany et communes seront renforcées grâce aux moyens financiers des communes et des régions.

2-Accès à l'éducation :

- Une meilleure allocation des ressources locales permettent de construire davantage d'écoles primaires et secondaires dans les zones rurales.
- La gratuité ou la réduction des coûts scolaires seront possible pour les enfants grâce aux budgets communaux.
- Des programmes éducatifs spécifiques seront mis en œuvre pour sensibiliser les mères à la nutrition et à la santé infantile.

3-Lutte contre la malnutrition :

- Les régions et les communes auront la possibilité de financer des programmes alimentaires locaux pour les enfants et les mères, notamment en mettant en avant les produits agricoles locaux.
- Les communes urbaines ou rurales peuvent mettre des cantines scolaires pour garantir une alimentation équilibrée aux enfants.

4-Renforcement des services sociaux :

- Les communes et les régions auront la possibilité de créer des structures d'accueil ou des programmes d'accompagnement pour les mères célibataires ou vulnérables.
- Elles peuvent mettre un système d'aide sociale en place pour les familles à faibles revenus, particulièrement en faveur des femmes enceintes et des jeunes enfants.

5- Moyen de Transport et facilité vers les services essentiels :

- Avec plus de ressources régionales, les infrastructures de transport (routes et pistes rurales) seront développées, facilitant l'accès des mères et enfants aux écoles et aux centres de santé de base et aux marchés.

6-Programmes d'autonomisation des femmes :

- Les régions peuvent promouvoir des projets d'autonomisation économique des mères, comme des formations ou microcrédits pour créer de petites activités génératrices de revenus.
- Les communes et les régions peuvent vraiment penser sur l'avenir et l'éducation des femmes, y compris celles ayant quitté l'école tôt.

7-Réduction de la mortalité maternelle et infantile :

- Les investissements par les régions dans la formation du personnel médical local (sages-femmes, infirmiers) et l'amélioration des équipements des CSB contribuent à réduire les risques lors des accouchements.
- L'accès facilité à des soins d'urgence pour les complications prénatales et néonatales sauverait de nombreuses vies.

8-Programmes d'éducation familiale :

- Les communes et régions auront la possibilité d'initier des campagnes de sensibilisation sur la santé reproductive, la planification familiale, et l'importance de l'éducation pour les filles.

9-Réduction des inégalités régionales :

- Une répartition équitable des ressources au sein des régions permet de réduire les disparités entre zones urbaines et rurales, garantissant que les mères et les enfants des régions reculées aient également accès aux services essentiels.

En conclusion, la constitution Etat Régional pour Madagascar favorise des solutions adaptées aux réalités locales, améliorant ainsi la qualité de vie des mères et des enfants.

Toutefois, cela nécessite une gestion rigoureuse et transparente pour maximiser les retombées positives.

XIV- AVANTAGES DANS LA GESTION DES CATASTROPHES NATURELLES

- Actuellement, à Madagascar, la gestion des catastrophes naturelles comme les cyclones ou autres repose uniquement sur l'intervention du pouvoir central via la BNGRC (Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes).

-Cependant, avec l'instauration d'un État régional où les redevances douanières financeraient le pouvoir central et où les impôts et taxes seraient alloués aux communes et aux régions, chaque niveau de gouvernance pourrait constituer un fonds de réserve pour faire face aux catastrophes naturelles (par exemple 5% de leur budget).

-Ainsi, en cas de crise, toutes les communes et régions de Madagascar pourraient apporter leur aide respective au nom du « **FIHAVANANA MALAGASY** », renforçant ainsi la solidarité nationale.

Ces aides, provenant directement des collectivités locales, toucheraient davantage le cœur des sinistrés par rapport à celles acheminées par la BNGRC sous l'égide du pouvoir central.

-En cas de catastrophes affectant plusieurs communes, une organisation collective permettrait une répartition efficace des secours : certaines communes ou régions pourraient se charger d'une zone spécifique tandis que d'autres interviendraient ailleurs.

Conclusion :

Avec la Constitution instaurant un État régional, Madagascar pourra mieux faire face aux impacts des catastrophes naturelles, tant en ce qui concerne la préparation avant leur survenue que l'organisation des secours après le cataclysme..

XV- LES AVANTAGES DES JEUNES ET ETUDIANTS

La mise en place d'un État régional pour Madagascar offre plusieurs avantages aux jeunes et étudiants malagasy, en particulier en termes de développement régional, d'accès aux services, et d'opportunités économiques et éducatives.

Voici quelques points spécifiques :

1. ACCES EQUITABLE A L'EDUCATION ET A LA FORMATION

➤ Décentralisation des infrastructures éducatives :

Les régions auront la possibilité de développer leurs propres infrastructures (universités, écoles spécialisées, centres de formation) pour répondre aux besoins locaux.

➤ Adaptation aux besoins locaux :

Les programmes scolaires et universitaires des régions seront adaptés aux spécificités économiques et culturelles de chaque région, favorisant une meilleure insertion professionnelle.

➤ Diminution de l'exode vers les grandes villes :

Les étudiants n'auront plus besoin de se déplacer massivement à Antananarivo pour accéder à une formation de qualité.

2. CREATION D'OPPORTUNITES ECONOMIQUES LOCALES

➤ Soutien à l'entrepreneuriat :

Chaque région peut mettre en place des programmes pour encourager les jeunes à créer des entreprises adaptées au contexte local.

➤ Développement de secteurs économiques spécifiques :

Il est possible de former les jeunes pour travailler dans des industries clés de leur région (agriculture, tourisme, pêche, etc.).

➤ Augmentation des emplois locaux :

On peut réduire le chômage parmi les jeunes dans les communes et régions par une meilleure gestion des budgets régionaux ou communaux.

3. RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

➤ Implication dans la gouvernance locale :

Les jeunes auront davantage de chances de s'impliquer dans les décisions politiques régionales et de contribuer à façonner leur avenir.

➤ Promotion des initiatives locales :

La régionalisation encourage les initiatives communautaires portées par les jeunes.

4. AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES LOCALES

➤ Développement des transports et des technologies :

Avec la constitution Etat régional, les régions auront la possibilité d'investir dans des infrastructures nécessaires pour faciliter l'accès aux écoles et aux universités.

➤ Meilleur accès à Internet :

Les communes et régions auront la possibilité de faciliter l'accès de leurs jeunes et de leurs étudiants aux ressources numériques et d'explorer des opportunités en ligne.

5. PROTECTION ET VALORISATION DES CULTURES LOCALES

➤ Préservation des identités régionales :

La préservation de nos cultures et de nos identités est cruciale pour nous les malagasy. Cette préservation de culture doit commencer à partir des communes et des régions.

Donc, avec la constitution Etat Régional, nos jeunes pourraient mieux apprendre et préserver leur culture, tout en profitant d'un système éducatif inclusif.

➤ Promotion du bilinguisme :

Les langues locales et nationales seront intégrées dans les programmes scolaires.

6. ENCOURAGEMENT DES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES

➤ Formation en développement durable :

Les jeunes seront sensibilisés aux enjeux environnementaux spécifiques de leur région et formés pour y répondre.

➤ Soutien à l'agriculture et aux ressources naturelles :

Les communes et régions peuvent créer des opportunités éducatives pour leurs jeunes pour soutenir l'agriculture et les ressources naturelles dans leurs régions.

Conclusion :

En résumé, une constitution basée sur un État régional va offrir à nos jeunes des opportunités éducatives et économiques adaptées à leur environnement, réduire les inégalités territoriales, et favoriser leur participation active dans la gouvernance locale.

Cependant, le succès de ces avantages dépend de la mise en œuvre effective de cette décentralisation et des mécanismes pour éviter la corruption ou la disparité entre les régions.

XVI- AVANTAGE DES JEUNES SPORTIFS.

Si Madagascar était un État régional, où le pouvoir central tire ses ressources des redevances douanières et les régions des impôts et taxes, nos jeunes amoureux de sport pourront bénéficier de plusieurs avantages selon les catégories de sport et la répartition des ressources.

1. Sports Individuels et Professionnels (athlétisme, tennis, boxe, natation, etc.)

- **Meilleur financement régional :**

Les régions riches en entreprises et en activités économiques auront plus d'impôts, ce qui va permettre aux régions et communes d'investir davantage dans le développement du sport.

Mais les régions moins riches auront des aides par le pouvoir central pour diminuer les écarts entre les régions.

- **Formation et infrastructures locales :**

Avec plus d'autonomie, les régions auront la possibilité d'investir dans des centres de formation adaptés à leurs spécialités sportives (exemple : surf à Toamasina, athlétisme dans les Hautes Terres, etc.).

- **Encouragement des talents locaux :**

Avec la constitution Etat Régional, les régions auront la possibilité de créer des compétitions locales bien dotées, facilitant la détection et le développement des talents locaux.

2. Sports Collectifs (football, basketball, rugby, etc.)

- **Investissement adapté aux besoins régionaux :**

Les régions peuvent se spécialiser selon leurs forces économiques soutenues par les entreprises locales.

- **Sponsoring plus accessible :**

Les clubs peuvent bénéficier de financements directs des entreprises régionales, sans passer par des circuits bureaucratiques nationaux.

- **Meilleure gestion des infrastructures :**

Les stades et installations sportives seront mieux entretenus grâce aux revenus régionaux, favorisant un meilleur cadre d'entraînement.

3. Sports de Pleine Nature et Extrêmes (randonnée, alpinisme, etc.)

- **Développement du tourisme sportif :**

Avec la constitution Etat Régional, chaque région peut exploiter ses atouts naturels pour attirer des événements internationaux et former des jeunes compétiteurs.

- **Création d'emplois sportifs locaux :**

Le système régional va nous créer beaucoup d'emplois sportifs locaux : Guides, entraîneurs et organisateurs d'événements sportifs.

Ces nouveaux emplois seront favorisés par une gestion régionale dynamique.

4. Avantages Généraux

- **Autonomie décisionnelle :**

Les régions adaptent leur politique sportive à leur réalité économique et sociale sans dépendre de décisions centralisées.

- **Décentralisation des compétitions :**

Avec le système régional, des championnats régionaux solides vont émerger, permettant aux jeunes de progresser sans être obligés de se rendre à la capitale.

- **Diversification des disciplines sportives :**

Chaque région vont développer ses sports de prédilection selon son climat et ses infrastructures.

En conclusion, la régionalisation de Madagascar va favoriser le développement du sport en donnant plus de flexibilité aux régions pour investir dans leurs spécialités et infrastructures.

Toutefois, les inégalités entre régions riches et pauvres nécessitent une solidarité nationale pour éviter un développement inégal du sport sur l'ensemble du territoire.

XVII-LES AVANTAGES SUR LES PROBLEMES DOMANIAUX.

L'adoption d'un État régional à Madagascar aura plusieurs avantages dans la gestion des terres domaniales et leur redistribution à la population.

Voici quelques bénéfices possibles :

1. Décentralisation et proximité des décisions

Avec un État régional, les décisions concernant la gestion des terres domaniales seront prises à un niveau plus proche des citoyens.

Cela permet :

- Une meilleure compréhension des réalités locales et des besoins spécifiques de chaque région.
- Une réduction des délais administratifs grâce à une gestion locale plus réactive.
- Une prise en compte des particularités culturelles et économiques des populations locales.

2. Simplification et accélération des procédures

Actuellement, la gestion des terres domaniales est centralisée, ce qui entraîne des lourdeurs administratives et des délais importants.

Avec un État régional :

- Les demandes d'attribution ou de régularisation des terres peuvent être traitées directement par les autorités locales, évitant ainsi les blocages au niveau national.
- Une plus grande transparence et une réduction des risques de corruption, car les citoyens peuvent suivre leurs dossiers plus facilement.

3. Redistribution équitable des terres

Un État régional favorise une gestion plus équitable des terres disponibles en :

- Développant des critères d'attribution adaptés aux réalités locales (priorité aux familles paysannes, aux jeunes entrepreneurs, etc.).
- Encourageant des projets agricoles et économiques locaux en facilitant l'accès à la terre aux acteurs économiques régionaux.

- Réduisant les conflits fonciers en assurant une meilleure transparence dans l'attribution des terres.

4. Meilleure valorisation des terres disponibles

Une gestion régionale permet d'adapter l'utilisation des terres en fonction des spécificités locales :

- Développement de projets agricoles en fonction des conditions climatiques et des ressources naturelles locales.
- Promotion des investissements régionaux en offrant des terres aux entrepreneurs locaux plutôt qu'à de grands groupes étrangers.
- Encouragement à la reforestation et à la gestion durable des terres pour lutter contre l'érosion et la désertification.

5. Développement économique local et autonomie régionale

En attribuant la gestion des terres aux régions, celles-ci auront la possibilité de :

- Générer des revenus directs en mettant en place des taxes foncières adaptées aux réalités locales.
- Encourager des projets de développement spécifiques (zones agricoles, industrielles ou touristiques).
- Réduire l'exode rural en offrant aux habitants des opportunités économiques sur place.

6. Réduction des conflits fonciers

Une gestion régionale peut contribuer à :

- Clarifier les titres fonciers en accélérant les processus de reconnaissance des droits sur les terres.
- Résoudre plus rapidement les conflits entre communautés locales, car les autorités régionales connaissent mieux les dynamiques territoriales.
- Assurer une meilleure médiation entre l'État, les investisseurs et les populations locales.

Conclusion

Un État régional permet une gestion plus efficace, transparente et adaptée des terres domaniales à Madagascar.

Il favorise l'accès équitable à la terre pour la population, réduit la bureaucratie et stimule le développement économique local.

XVIII- AVANTAGES POUR LES FONCTIONNAIRES MALAGASY.

Dans un État régional à Madagascar, où les ressources du pouvoir central proviennent des redevances douanières et celles des régions des impôts et taxes, les fonctionnaires bénéficieront de plusieurs avantages.

Ces avantages touchent notamment la gestion des carrières, les salaires, les conditions de travail et l'évolution professionnelle.

1. Amélioration des conditions salariales et des primes.

- Avec une autonomie fiscale régionale, chaque région peut ajuster les salaires des fonctionnaires en fonction de ses ressources, permettant ainsi d'éventuelles augmentations pour attirer et fidéliser les talents.
- Les régions les plus dynamiques économiquement peuvent proposer des primes supplémentaires (logement, transport, performance).
- Moins de retard dans le paiement des salaires, car la gestion budgétaire est plus rapprochée et efficace.

2. Plus d'opportunités d'emploi dans la fonction publique.

- Chaque région peut gérer son propre budget, elle peut recruter davantage de fonctionnaires pour répondre aux besoins locaux, au lieu d'attendre des décisions du pouvoir central.
- Possibilité de création de nouvelles administrations régionales, augmentant les postes dans l'administration publique.

3. Décentralisation des décisions et meilleure gestion des carrières .

- Les promotions et affectations seront gérées au niveau régional, évitant les lenteurs bureaucratiques du pouvoir central.
- Moins de favoritisme et de clientélisme, car les décisions seront prises plus localement et avec plus de transparence.
- Possibilité pour les fonctionnaires de faire carrière dans leur région d'origine, réduisant les besoins de mutation et favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et familiale.

4. Meilleures conditions de travail et infrastructures .

- Les régions pourront investir dans des infrastructures administratives modernes, améliorant les conditions de travail (bureaux mieux équipés, accès aux nouvelles technologies).

- Une meilleure proximité avec les administrés, rendant le travail des fonctionnaires plus efficace et valorisant.

5. Meilleure prise en compte des besoins locaux .

- Les fonctionnaires travaillant pour les régions peuvent proposer des réformes adaptées aux réalités locales, sans dépendre des décisions de la capitale.
- Cela favorise une administration plus efficace et réactive aux problèmes spécifiques de chaque région.

6. Moins de centralisation et plus de flexibilité administrative .

- **Un rééquilibrage des effectifs :**
Au lieu d'avoir une concentration de fonctionnaires dans la capitale, chaque région gère ses ressources humaines de manière autonome.
- Les procédures administratives seront simplifiées et accélérées, car moins de décisions vont remonter au niveau central.

7. Stabilité de l'emploi et renforcement du service public.

- Même avec une régionalisation de l'administration, la fonction publique reste un emploi sécurisé, et chaque région aura une obligation de garantir la pérennité des emplois publics.
- Un service public régional bien géré peut offrir de meilleures prestations aux citoyens, augmentant ainsi la reconnaissance et la valorisation des fonctionnaires.

Précautions à prendre

Nécessité d'une bonne coordination entre le pouvoir central et les régions pour éviter un déséquilibre dans la gestion des fonctionnaires.

En conclusion, avec un État régional bien structuré, les fonctionnaires de Madagascar bénéficieront d'une meilleure gestion salariale, d'opportunités de carrière accrues, d'une administration plus efficace et de meilleures conditions de travail.

XIX- AVANTAGE DES ARMEES-GENDARMES-POLICES.

Avec l'instauration d'un État régional à Madagascar, la répartition des ressources fiscales entre le pouvoir central, les communes et les régions pourront offrir plusieurs avantages spécifiques aux armées, aux gendarmes et aux policiers, en fonction de leur rôle et de leur positionnement dans cette nouvelle organisation :

1. Pour l'Armée nationale.

-L'armée, étant une entité nationale relevant directement du pouvoir central, bénéficiera principalement des recettes douanières.

- Les avantages pourront inclure :

Amélioration des équipements et infrastructures militaires :

- Le pouvoir central, avec les recettes douanières aura la possibilité de moderniser les équipements de défense, renforcer les bases militaires, et former les troupes.

En plus le gouvernement central aura **la possibilité de construire des citées d'habitations pour leurs familles pour assurer leur sécurité**

- Meilleure gestion des frontières :

En ayant accès aux revenus douaniers, l'armée peut renforcer la sécurité des frontières maritimes, notamment contre les trafics illicites et les menaces transfrontalières.

- Soutien aux missions de sécurité nationale :

L'armée peut jouer un rôle accru dans les interventions d'urgence (catastrophes naturelles, crises sécuritaires), avec des budgets dédiés grâce aux ressources du pouvoir central.

2. Pour les gendarmes (ressource mixte : central + régional)

Les gendarmes, ayant une double mission (sécurité publique et défense), peuvent tirer des avantages à la fois du pouvoir central (recettes douanières) et du pouvoir régional (budgets régionaux) :

➤ **Proximité accrue avec les populations locales :**

-Le pouvoir central est responsable de la construction des citées d'habitation de la famille des gendarmes ainsi que leurs casernes dans tout le territoire malagasy.

- Mais avec une partie des recettes locales affectées aux régions, le pouvoir régional peut construire ou rénover des brigades dans les zones rurales pour les gendarmes.

➤ **Renforcement des moyens opérationnels :**

Avec le budget régional, les régions peuvent financer des carburants, et équipements pour les patrouilles et interventions locales pour la sécurité de sa population.

➤ **Meilleure coordination avec les autorités régionales :**

La gouvernance régionale aura l'avantage d'adapter les stratégies de sécurité régionale en fonction des besoins spécifiques des territoires (ex. lutte contre les vols de zébus ou les conflits fonciers).

➤ **Soutien aux actions communautaires :**

Les gendarmes pourront participer à des initiatives locales, comme des campagnes de sensibilisation à la sécurité ou la médiation des conflits.

1. Pour les policiers (ressource mixte : central +régionale)

L'organisation de la police nationale de Madagascar sous un État régional présente plusieurs avantages, notamment en termes de gestion administrative, de financement et d'efficacité opérationnelle.

Voici quelques bénéfices possibles :

Le pouvoir central a la responsabilité de construire des cités d'habitation pour les familles des policiers, ainsi que des bâtiments adaptés à leur travail. En l'absence d'un logement sécurisé pour leurs proches, il leur est difficile de se consacrer pleinement à la sécurité des autres.

- Actuellement, leurs familles ne vivent parfois dans les mêmes quartiers que les malfaiteurs, ce qui compromet leur bien-être et leur efficacité professionnelle.

1- Autonomie budgétaire et meilleure adaptation aux réalités locales

- Le financement du fonctionnement par le pouvoir régional permet une meilleure adaptation aux besoins spécifiques de chaque région (effectifs, équipements, carburant, etc.).
- Une gestion plus proche du terrain facilite la prise de décision rapide en cas de crises locales.

2- Uniformité des infrastructures et standardisation des équipements.

- Le paiement des salaires, la construction des commissariats et cités de police par le pouvoir central assure des infrastructures homogènes et adaptées aux normes nationales.
- Cela garantit aussi une certaine équité entre les régions en termes de moyens matériels.

3- Meilleure coordination entre les échelons nationaux et régionaux

- La tutelle du ministère de l'Intérieur assure une ligne directrice nationale en matière de politique de sécurité.
- Les gouvernements régionaux peuvent ajuster leurs stratégies en fonction des réalités locales, tout en restant alignés sur les objectifs nationaux.

4- Optimisation des ressources humaines et financières.

- Le financement régional permet aux autorités locales d'adapter les effectifs de police aux besoins réels (augmentation ou redéploiement selon les priorités).
- Une flexibilité accrue dans l'allocation des budgets de fonctionnement améliore l'efficacité des services de police.

5- Renforcement de la sécurité locale et implication des autorités régionales

- Les autorités locales, étant plus proches de la population, peuvent identifier rapidement les défis sécuritaires spécifiques à leur région.

- Une meilleure collaboration entre la police et les collectivités territoriales favorise une gestion proactive des questions de sécurité.

4. Avantages communs pour les armées, gendarmes et policiers :

- **Développement des infrastructures de sécurité :**

Les recettes des communes et régions pourront financer des infrastructures partagées (bâtiments, routes d'accès pour patrouilles, etc.).

- **Mise en œuvre d'une sécurité adaptée aux régions :**

Les armées, gendarmes et policiers pourront coordonner leurs efforts pour répondre aux besoins spécifiques des régions (insécurité rurale, insécurité maritime, trafics, etc.).

- **Formation et spécialisation :**

Avec des ressources accrues, des programmes de formation spécialisés pourraient être mis en place, adaptés aux spécificités régionales (par exemple, lutte contre les feux de brousse, sécurité des zones touristiques).

- **Partenariats avec les autorités locales :**

Une gestion régionale renforcera les liens entre les forces de sécurité et les communautés locales, encourageant la collaboration et la confiance mutuelle.

- **Gestion transparente des fonds :**

Une bonne gouvernance sera nécessaire pour éviter la corruption ou les gaspillages au niveau local ou central.

- **Adaptation aux réalités locales :**

Les besoins sécuritaires varient fortement d'une région à une autre. Il sera important de s'assurer que chaque région dispose des ressources suffisantes pour répondre aux défis spécifiques (régions côtières, zones enclavées, etc.).

En résumé, cette organisation offre des ressources mieux adaptées aux réalités locales, tout en permettant à l'armée de renforcer les missions de sécurité nationale.

La gendarmerie et la police, étant plus proches des populations, bénéficieront d'une meilleure capacité d'intervention, mais cela nécessitera une coordination efficace entre les différents niveaux de pouvoir.

XX- LES AVANTAGES SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

L'adoption d'un État régional à Madagascar renforcera la protection des animaux et des plantes endémiques en permettant une gestion plus adaptée et efficace des écosystèmes uniques de chaque région.

Voici les principaux avantages :

1. Gestion locale des espèces endémiques

- Madagascar abrite 90 % d'espèces endémiques, dont des lémuriens, caméléons, baobabs, et orchidées rares.

Un État régional permet une gestion plus spécifique à chaque région, mieux adaptée aux besoins de conservation.

- Chaque région peut élaborer des politiques propres pour protéger ses espèces locales menacées, plutôt que d'attendre des décisions nationales parfois lentes.

2. Création de réserves et aires protégées régionales

- Les gouvernements régionaux auront la possibilité de créer, gérer et financer leurs propres réserves naturelles, sans dépendre entièrement des autorités centrales.
- Cette approche facilite la surveillance et la protection contre le braconnage et la déforestation, qui menacent directement les habitats des espèces endémiques.

3. Programme de reforestation de Madagascar.

- Madagascar fait face à une déforestation massive due à l'exploitation anarchique des ressources naturelles, la culture sur brûlis, et le manque de gouvernance locale efficace, sans pouvoir administratif et budgétaire..

Donc, avec ses 40% des impôts et taxes, les régions peuvent élaborer et mettre des plans régionaux de reforestation.

-Les régions peuvent coordonner des projets de reforestation régionale avec les communes et les associations locales.

-Les communes quant à elles identifient les terrains adaptés à la reforestation et sécurisent le foncier.

Les communes aussi peuvent mobiliser les coopératives paysannes et les écoles.

- Financement du programme :
 - Les régions peuvent consacrer 20% de son budget à la reforestation et la commune 10%
 - Partenariat avec le secteur privé et les ONG pour maximaliser l'impact des projets.
- **Suivie et évaluation** : Création d'un Observatoire National de la reforestation pour assurer le suivi des résultats.
- Avec ce projet de reforestation régional, chaque région peut augmenter son couvert forestier régional et créer des milliers d'emplois verts (plantations, gestion durable ,écotourisme)

4. Implication des communautés locales dans la conservation

- La population locale joue un rôle clé dans la protection des animaux et plantes endémiques grâce à des programmes d'éducation environnementale et de sensibilisation adaptés à chaque région.
- Le modèle régional permet de développer des emplois verts, tels que les éco-gardes ou guides éco touristiques, motivant ainsi les habitants à préserver leur environnement au lieu de l'exploiter illégalement.

5. Meilleur contrôle du braconnage et du trafic d'espèces

- Chaque région peut mettre en place une force locale dédiée à la lutte contre le braconnage des lémuriens, tortues radiées et bois précieux comme les palissandres, bois de rose et autres.
- Une gestion régionale permet une application plus stricte des lois, car les autorités locales sont plus proches du terrain et plus réactives.

6. Préservation des plantes médicinales et ressources végétales

- De nombreuses plantes médicinales endémiques de Madagascar sont menacées par la déforestation et la surexploitation.

Avec un État régional, chaque territoire peut réglementer l'exploitation durable de ces plantes pour éviter leur disparition.

- Des zones de conservation des plantes rares peuvent être créées au niveau régional, permettant aux chercheurs de travailler plus facilement avec les communautés locales.

7. Développement d'un écotourisme durable

- Chaque région peut développer un écotourisme spécifique, basé sur la préservation de ses espèces emblématiques, attirant ainsi des visiteurs et générant des revenus pour la protection de la faune et de la flore.
- Une gestion régionale garantit une meilleure régulation du tourisme, en limitant l'impact sur les écosystèmes fragiles et en favorisant des pratiques responsables.

8. Adaptation aux changements climatiques

- Avec la montée des températures et les catastrophes naturelles (cyclones, sécheresses), certaines espèces endémiques sont en danger.

Un État régional peut mettre en place des plans d'adaptation spécifiques, comme la création de corridors écologiques pour permettre aux espèces de migrer vers des zones plus sûres.

9. Accès à des financements internationaux pour la biodiversité

- Une autonomie régionale permet aux gouvernements locaux de chercher des partenariats internationaux pour financer la conservation des espèces endémiques.
- Chaque région peut bénéficier directement des fonds de conservation, sans passer par l'État central, ce qui accélère la mise en œuvre des projets de protection.

En conclusion, avec un État régional, Madagascar aura la possibilité d'améliorer la protection de ses animaux et plantes endémiques en décentralisant la gestion environnementale.

Chaque région aura plus de pouvoir pour créer des aires protégées, lutter contre le braconnage et sensibiliser la population, assurant ainsi une conservation plus efficace et adaptée aux réalités locales.

Cette approche favorise également un développement économique durable grâce à l'écotourisme et à l'exploitation raisonnée des ressources naturelles.

XXI- AVANTAGES SUR LA PROTECTION DES RICHESSES NATURELLES.

L'adoption d'un État régional à Madagascar avec un partage des ressources entre le pouvoir central et les régions présente plusieurs avantages en matière de protection et de gestion des richesses naturelles :

1. Meilleure gestion et exploitation des ressources naturelles

- Chaque région a un contrôle direct sur ses ressources (mines, forêts, terres agricoles, ressources marines), ce qui permet une gestion plus efficace et adaptée aux réalités locales.
- Réduction des problèmes liés à une gestion centralisée inefficace (exploitation excessive, bureaucratie lourde).

2. Autonomie financière et développement régional

- Les impôts et taxes locaux financent directement les régions, favorisant des projets de développement local (infrastructures, services publics, protection de l'environnement).
- Moins de dépendance au budget national, ce qui renforce la responsabilité des autorités locales.

3. Protection renforcée des ressources naturelles

- Les autorités locales sont plus impliquées dans la conservation des forêts, la lutte contre la déforestation et la gestion durable des ressources marines.
- Les populations locales ont un intérêt direct à protéger leurs richesses pour assurer une exploitation durable.

4. Attractivité pour les investissements locaux

- Avec des régions autonomes fiscalement, les investisseurs peuvent bénéficier de réglementations adaptées et incitatives selon les spécificités locales.

- Réduction des lourdeurs administratives et de la corruption liées à un pouvoir centralisé.

5. Répartition plus équitable des bénéfices des ressources

- Contrairement à un système centralisé où les revenus sont concentrés à Antananarivo, les richesses produites par une région bénéficient directement à sa population.
- Moins de tensions entre les régions et le gouvernement central sur la répartition des revenus.

6. Flexibilité dans la gestion environnementale

- Chaque région peut adapter sa politique écologique en fonction de ses enjeux spécifiques (ex. : gestion des mangroves sur les côtes, protection des parcs nationaux dans les Hautes Terres).
- Lutte plus efficace contre l'exploitation illégale des ressources (bois précieux, pêche illégale, exploitation minière sauvage).

7. Amélioration des infrastructures et des services publics.

- Avec des finances autonomes, les régions peuvent mieux investir dans les routes, ports, écoles, hôpitaux en fonction de leurs besoins.
- Moins d'attente des financements du gouvernement central, souvent limités ou mal répartis.

Conclusion.

En conclusion, un État régional permettra une gestion plus efficace, transparente et équitable des richesses naturelles de Madagascar.

Il favorisera un développement harmonieux des régions, tout en préservant les ressources grâce à une meilleure implication des acteurs locaux.

XXII-AVANTAGE SUR LA GESTION DES CREDITS CARBONES.

La mise en place d'un État régional à Madagascar apporte plusieurs avantages significatifs dans la gestion des **crédits carbone** et **des forêts**.

Voici les principaux bénéfices :

1. Gestion des crédits carbone.

➤ Décentralisation et efficacité accrue.

- Chaque région peut gérer directement ses projets carbone, en négociant avec les acheteurs et investisseurs, ce qui réduit la bureaucratie et accélère les financements.
- Possibilité d'adapter les stratégies carbone aux réalités locales (forêts humides de l'Est, mangroves de l'Ouest, savanes du Sud).

➤ Meilleure répartition des revenus carbone

- Les **bénéfices issus des crédits carbone** restent en partie dans les régions, favorisant le développement local et évitant la concentration des richesses au niveau central.
- Les communautés locales et les acteurs économiques bénéficient directement des revenus du carbone, créant plus d'incitations à préserver les forêts.

➤ Transparence et lutte contre la corruption.

- Création de registres régionaux des crédits carbone, assurant une meilleure traçabilité et limitant la fraude.
- Contrôle plus efficace par des autorités locales et une meilleure participation des citoyens dans la surveillance des projets.

2. Gestion des forêts.

➤ Protection renforcée des écosystèmes.

- Chaque région peut élaborer ses propres politiques environnementales, adaptées à son contexte (reforestation, protection des espèces endémiques, exploitation durable).

- Gestion plus efficace des aires protégées, évitant les conflits entre communautés locales et administration centrale.

➤ **Autonomie des régions pour une gestion durable.**

- Meilleur contrôle de l'exploitation forestière (bois précieux, charbon de bois), avec des règles adaptées à chaque territoire.
- Développement de programmes régionaux d'agroforesterie pour allier conservation et développement économique.

➤ **Implication des populations locales.**

- Attribution de droits fonciers sécurisés aux communautés locales, garantissant leur implication dans la conservation des forêts.
- Développement de mécanismes de paiement pour services environnementaux (PSE) pour récompenser les populations qui préservent les forêts.

3. Développement économique durable.

- Stimulation de l'écotourisme régional grâce à une meilleure gestion des forêts et de la biodiversité.
- Promotion des investissements verts (plantations durables, énergies renouvelables) en facilitant les partenariats public-privé au niveau local.
- Création d'emplois grâce aux projets carbone et de reforestation, offrant des alternatives aux activités destructrices comme la déforestation illégale.

Conclusion.

L'État régional permettra une gestion plus efficace, équitable et durable des crédits carbone et des forêts à Madagascar, en rapprochant les décisions des réalités locales, en réduisant la corruption et en assurant une meilleure redistribution des bénéfices.

Cela favorisera à la fois **la conservation environnementale et le développement économique des régions.**

XXIII- AVANTAGES SUR LA PRESERVATION DE LA CULTURE .

La culture d'un pays est l'ensemble des valeurs, des croyances, des traditions, des pratiques, des langues, des arts, de la gastronomie, de la musique, de l'architecture et des modes de vie qui caractérisent son identité.

Elle se transmet de génération en génération et évolue avec le temps sous l'influence des échanges avec d'autres cultures, des progrès technologiques et des dynamiques sociales.

L'adoption d'une Constitution « **État régional à Madagascar** » offre plusieurs avantages pour la préservation de la culture de chaque région à Madagascar :

1- Autonomie culturelle et linguistique :

Chaque région peut promouvoir et protéger ses langues locales, ses traditions et son patrimoine sans être limité par des politiques centralisées.

2- Valorisation des savoirs traditionnels :

Un État régional permet aux autorités locales d'intégrer les savoirs ancestraux (médecine traditionnelle, artisanat, pratiques agricoles) dans le développement de leur région.

3- Protection du patrimoine matériel et immatériel :

Les régions auront plus de moyens pour entretenir les sites historiques, organiser des festivals culturels et protéger les rituels et coutumes menacés par la modernisation.

4- Développement de l'enseignement bilingue ou trilingue :

Un système éducatif régionalisé peut inclure des programmes scolaires intégrant les langues et l'histoire locales, renforçant ainsi l'identité culturelle des jeunes générations.

5- Encouragement du tourisme culturel :

Chaque région peut mettre en avant son identité unique (musique, danse, gastronomie, artisanat), attirant ainsi des visiteurs et stimulant l'économie locale.

6- Décentralisation des décisions culturelles :

Les politiques de préservation du patrimoine ne seront plus dictées uniquement par le gouvernement central, permettant une meilleure adaptation aux réalités locales.

7- Promotion de l'identité régionale dans les médias :

Les chaînes de télévision et de radio locales peuvent être renforcées pour mieux diffuser des contenus en lien avec la culture régionale.

En résumé, un État régional renforce la diversité culturelle de Madagascar en donnant aux régions plus de moyens et de responsabilités pour préserver et promouvoir leur patrimoine.

XXIV- AVANTAGES POUR LE TOURISME.

Le passage à un État régional à Madagascar pourra offrir **plusieurs avantages pour le développement du tourisme**, grâce à une meilleure gestion locale et une exploitation plus adaptée des ressources.

Voici quelques avantages dans ce contexte :

1. Valorisation des specificites regionales

Chaque région de Madagascar dispose de caractéristiques uniques (culture, paysages, faune, flore, traditions).

Avec une gestion régionale, chaque région peut promouvoir ses atouts spécifiques en mettant en avant des expériences uniques pour les touristes, comme :

- Les plages paradisiaques de Nosy-Be ou Sainte-Marie.
- Les lémuriens dans les forêts tropicales.
- Les cultures traditionnelles des Hautes Terres.

2. Autonomie dans la gestion des ressources touristiques

Avec une gouvernance régionale, chaque région peut disposer de plus d'autonomie pour :

- Investir dans l'amélioration des infrastructures touristiques (routes, hôtels, aéroports locaux).
- Entretenir et protéger les parcs naturels et sites historiques.

3. Amelioration des infrastructures locales

Le tourisme nécessite des infrastructures adaptées (routes, accès aux sites, services). La régionalisation permettra :

- Une gestion plus proche des besoins locaux.
- Des investissements ciblés pour le développement des circuits touristiques.

4. Implication des communautés locales

La régionalisation peut favoriser :

- Une meilleure intégration des populations locales dans les activités touristiques (guides, artisans, hébergements).
- Une distribution plus équitable des revenus générés par le tourisme.

5. Promotion plus efficace et ciblée

Chaque région peut développer des campagnes de communication spécifiques à ses atouts, avec des approches adaptées au public cible :

- Promotion de l'écotourisme dans les zones forestières.
- Développement du tourisme culturel et gastronomique dans les Hautes Terres.

6. Développement durable du tourisme

Une gestion régionale peut permettre de mieux contrôler les impacts environnementaux du tourisme en mettant en place des politiques adaptées, comme :

- La limitation du tourisme de masse dans les zones sensibles.
- La sensibilisation à la préservation des ressources naturelles.

7. Attraction des investisseurs locaux et étrangers

En donnant plus d'autonomie aux régions, celles-ci peuvent :

- Proposer des incitations fiscales pour attirer des investisseurs dans le secteur touristique.
- Faciliter les démarches administratives pour le développement d'infrastructures.

8. Diversification de l'offre touristique

La régionalisation permet de développer d'autres formes de tourisme, comme :

- **Tourisme communautaire :**
Les visiteurs vivent au sein des villages et découvrent les modes de vie traditionnels.
- **Tourisme d'aventure :**
Trekking escalade, et exploration dans des zones spécifiques.

En conclusion, un **État régional** à Madagascar peut améliorer la compétitivité et l'attractivité touristique en mettant à profit les spécificités régionales, en renforçant les infrastructures et en impliquant davantage les communautés locales.

Cependant, la réussite de cette approche nécessite de la bonne gouvernance, de la transparence et de la coordination entre les régions et le gouvernement central.

XXV- LES AVANTAGES DES INVESTISSEURS QUI VEULENT INVESTIR A MADAGASCAR.

Pour Madagascar organisé en État régional, les investisseurs bénéficient de plusieurs avantages.

En voici quelques-uns :

1. Décentralisation et autonomie locale :

- Les régions possèdent une plus grande autonomie pour prendre des décisions en matière économique et financière, ce qui permet des réponses plus rapides et adaptées aux besoins locaux.
- Les investisseurs peuvent bénéficier de régulations spécifiques, de fiscalité locale favorable et d'un soutien régional sur mesure.

2. Proximité des décisions :

La proximité des autorités régionales avec les réalités locales peut faciliter la mise en place de projets.

Les investisseurs peuvent avoir un accès direct aux dirigeants locaux pour discuter de leurs besoins, obtenir des autorisations et simplifier leurs démarches administratives.

3. Incitations économiques régionales :

Les États régionaux offrent souvent des subventions, des crédits d'impôt, ou des exonérations fiscales pour attirer des investissements spécifiques.

Chaque région peut mettre en place des programmes pour encourager les secteurs qu'elle souhaite développer.

4. Flexibilité réglementaire :

Dans certaines structures régionales, les lois peuvent être ajustées pour s'adapter à des besoins spécifiques de chaque région, notamment en termes d'emploi, d'environnement, et de développement urbain.

Cela permet aux investisseurs de bénéficier d'une législation qui répond mieux à leurs exigences sectorielles.

5. Infrastructures adaptées :

Les régions disposent souvent de budgets pour développer leurs propres infrastructures (routes, ports, aéroports, etc.), ce qui est un atout pour les investisseurs en quête d'accessibilité et de connectivité logistique.

6. Main-d'œuvre locale qualifiée :

Dans un système régionalisé, les régions peuvent ajuster leur offre de formation et leurs programmes éducatifs en fonction des besoins de leurs industries locales.

Les investisseurs peuvent ainsi bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée répondant directement aux exigences de leur secteur.

7. Stabilité accrue :

Madagascar avec une constitution État régional aura **une gouvernance locale stable**, réduisant les risques liés aux changements fréquents de politiques nationales.

Cette stabilité locale est souvent rassurante pour les investisseurs.

8. Avantages des Chambres de commerce de Madagascar.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la constitution instaurant l'État régional, les chambres de commerce de Madagascar bénéficieront de nouveaux atouts, notamment à travers des réformes structurelles qui renforceront leur autonomie institutionnelle.

Elles ne seront désormais plus placées sous la tutelle directe du ministère en charge du commerce.

En conclusion, avec la constitution État régional, Madagascar pourra offrir des opportunités stratégiques pour les investisseurs car ces derniers pourront choisir des régions en fonction de leurs besoins :

- avantages économiques,
- réglementations locales avantageuses.
- stabilité locale.

XXVI- AVANTAGES DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS.

L'adoption d'une nouvelle Constitution instaurant un État régional représentera un tournant majeur dans la gouvernance territoriale de Madagascar.

En renforçant l'autonomie des collectivités territoriales décentralisées, cette réforme pourra également transformer en profondeur les modalités de coopération entre Madagascar et ses partenaires techniques et financiers (PTF).

Ces derniers y trouveront plusieurs avantages, tant sur le plan opérationnel que stratégique.

1. Un cadre propice à une coopération plus directe et efficace

Avec l'adoption d'une Constitution instaurant un État régional, les PTF auront la possibilité de collaborer directement avec les gouvernements régionaux, sans devoir passer par le gouvernement central.

Cette approche favorise des partenariats plus flexibles et adaptés aux réalités locales.

Toutefois, afin de garantir la cohérence de l'action publique et le respect de l'unité de l'État, les accords conclus entre les PTF et les autorités régionales ou locales devront être transmis :

- aux Préfets de région pour les projets à l'échelle régionale ;
- aux Chefs de district pour les projets à l'échelle communale.

Ces représentants du pouvoir central jouent un rôle de supervision et de coordination, assurant le lien entre l'État et les entités décentralisées.

2. Une gouvernance renforcée au service du développement local

La constitution régionale pour Madagascar renforce la responsabilité locale en matière de gestion des ressources, de planification et de mise en œuvre des projets.

Cela favorise :

- une plus grande transparence dans l'utilisation des fonds ;
- une meilleure redevabilité vis-à-vis des citoyens et des bailleurs ;
- une efficacité accrue dans l'exécution des projets.

Les PTF peuvent ainsi financer des actions mieux ciblées, répondant directement aux besoins identifiés par les populations locales.

3. Une fiscalité locale plus dynamique et une mobilisation accrue des ressources

La politique de régionalisation permet une meilleure répartition des compétences fiscales .

Les collectivités territoriales décentralisées peuvent percevoir des impôts et taxes locaux, ce qui :

- renforce leur autonomie financière ;
- améliore leur capacité à cofinancer des projets ;
- diminue la dépendance à l'aide extérieure à long terme.

Pour les PTF, cela signifie un environnement plus stable et durable pour leurs investissements.

4.. Une stabilité renforcée, facteur de confiance pour les partenaires.

En répondant aux aspirations locales avec plus d'autonomie, le gouvernement régional peut réduire les tensions liées à la centralisation comme ce qui se passe actuellement à Madagascar.

Une meilleure inclusion des régions dans la prise de décision nationale favorise la cohésion sociale et la stabilité politique ainsi que la confiance des bailleurs dans la trajectoire de développement du pays.

En conclusion, l'adoption de la constitution État régional pour Madagascar représente une opportunité majeure non seulement pour la démocratie locale, mais aussi pour les Partenaires Techniques et Financiers.

En favorisant une coopération plus directe, plus efficace et mieux ancrée dans les réalités locales, cette réforme pourrait redynamiser les efforts de développement et renforcer la confiance dans les institutions publiques.

XXVII- AVANTAGES DANS LES ORGANISATIONS DES ELECTIONS.

L'adoption d'une Constitution d'État Régional à Madagascar aura plusieurs avantages, notamment en ce qui concerne les élections.

Voici les principaux avantages possibles :

1. Décentralisation et meilleure représentation locale

La Constitution d'État Régional permet de transférer une partie des pouvoirs de l'État central aux régions.

Chaque région pourra organiser ses propres élections locales avec une autonomie plus grande, ce qui favorisera une meilleure prise en compte des spécificités locales (culturelles, économiques, sociales).

La démocratie locale sera renforcée ainsi que la participation des citoyens dans la gestion de leur région.

2. Amélioration de la gouvernance et de la transparence

Avec des régions plus autonomes et responsables, la gestion des élections sera mieux adaptée aux réalités locales, réduisant la fraude et les irrégularités.

Les autorités régionales sont plus proches des citoyens et donc potentiellement plus redevables et transparentes.

3. Dynamisation du développement régional

Les élections régionales autonomes favorisent l'émergence de leaders locaux engagés dans le développement de leur région.

Cela peut stimuler des politiques publiques mieux ciblées, adaptées aux besoins spécifiques des populations locales.

4. Allègement de la pression sur l'État central

L'État central aura moins de charge administrative pour gérer toutes les élections et les affaires locales, ce qui va améliorer l'efficacité globale du système électoral.

5. Réduction des conflits électoraux à l'échelle nationale.

Le mode d'élection du Président de la République à Madagascar, actuellement fondé sur le suffrage universel direct a toujours constitué une source majeure d'instabilité politique.

Les crises post-électorales ont été fréquentes, causées notamment par des fraudes, des irrégularités dans les listes électorales et d'autres disfonctionnements.

Avec l'instauration d'un Etat régional, ces crises post-électorales au niveau national ne devront plus se produire.

L'élection présidentielle ne sera plus organisée au suffrage universel direct, mais confiée à un collège de grands électeurs dont les listes sont établies à l'avance.

Les risques de fraude seront également réduits, car le nombre de bureaux de vote sera limité, ce qui permettra à tous les représentants des candidats d'assister plus facilement au dépouillement.

Conclusion.

-En conclusion, l'adoption d'une constitution instaurant un Etat régional pour Madagascar permettra de renforcer la stabilité politique, aussi bien lors des élections régionales qu'à l'échelle nationale.

-Le processus électoral deviendra moins problématique qu'il ne l'est actuellement, où tout repose essentiellement sur le pouvoir central, notamment à travers la CENI.

-En effet avec un Etat régional, l'organisation des élections ne relèvera plus de la CENI mais sera confiée au ministère de l'Intérieur, en collaboration avec les gouvernements régionaux.

-Ce ministère dispose déjà d'une présence établie sur l'ensemble du territoire, à travers les Préfets et les Chefs de district.

-Il sera ainsi en mesure de préparer efficacement les élections en amont, sans attendre les périodes électorales pour mettre en place les dispositifs nécessaires.

-Par ailleurs, le fait que l'élection présidentielle intervienne en dernier dans le calendrier électoral limitera les pressions politiques.

Les résultats des élections seront ainsi moins contestés, ce qui réduira considérablement les risques de crise post-électorale.

XXVIII- AUTRES AVANTAGES.

➤ Pour les politiciens.

Actuellement, avec notre constitution Etat Unitaire fortement centralisée, tout se joue dans la capitale « ANTANANARIVO ».

Tous les acteurs politiques cherchent à asseoir dans la capitale leur influence, ce qui intensifie la compétition et les tensions dans la ville d'Antananarivo.

Avec un Etat régional, les pouvoirs seront davantage décentralisés, et les gouverneurs de région ainsi que les maires deviendront des figures clés du développement local.

Le Président de la République ne sera plus directement responsable du développement des régions, ce qui réduirait son rôle dans les affaires locales.

Tous les leaders politiques et tous politiciens pourront devenir gouverneurs ou maires dans leur région respective.

Le gouverneur élu aura le pouvoir de désigner ses commissaires généraux, membres du gouvernement régional.

Le maire élu nommera librement son équipe communale.

Contrairement au système actuel, où le Président de la République exerce une mainmise aussi bien sur la nomination des gouverneurs et ses équipes que sur les maires et ses équipes.

Le système régional accordera davantage de pouvoir aux élus locaux.

De plus, dans ce modèle, le Président de la République sera élu en dernier par les grands électeurs.

Ainsi pour les leaders politiques, occuper un poste de gouverneur ou de maire ou avoir beaucoup d'élus constituera un atout stratégique en vue de briguer ultérieurement la présidence.

Ce changement transformera profondément la manière de faire de la politique à Madagascar, rendant le système plus dynamique et plus compétitif par rapport à la situation actuelle.

En effet avec le système régional, les membres des partis politiques locaux devront redoubler d'efforts pour obtenir les postes de gouverneurs, des maires, des députés, des sénateurs.

Plus un parti aura plus d'élus, plus son candidat aura de chances de briguer le poste de Président de la République grâce au système de grands électeurs.

Ainsi, nous Malagasy, devrions œuvrer ensemble pour que le système régional soit accepté par tous et appliqué à Madagascar dans l'intérêt de notre nation.

➤ **Pour nos jeunes.**

Avec l'instauration de la constitution Etat régional à Madagascar, les jeunes auront de meilleures opportunités d'emploi, car aujourd'hui, ce sont le Président de la République et le Premier Ministre, basés à Antananarivo, qui choisissent les ministres et les directeurs régionaux.

Ainsi, pour espérer obtenir un poste, il faut généralement monter dans la capitale.

Or, avec la nouvelle Constitution de l'État régional à Madagascar, il y aura 24 Gouvernements régionaux :

- Ce sera les 24 Gouverneurs élus par le peuple qui désigneront les commissaires généraux.
- Les Gouverneurs des régions et les Commissaires généraux vont désigner les directeurs régionaux.
- ***Les intellectuels et les jeunes n'auront plus besoin de se déplacer à Antananarivo pour occuper ces fonctions.***
- Les 24 gouvernements régionaux lanceront directement leurs appels d'offres pour les travaux qu'ils souhaitent réaliser.
 - Les entreprises locales pourront ainsi concourir, et en retour recruter les jeunes de la région.

Le même principe s'appliquera au niveau communal :

- Les 1 695 communes lanceront leurs propres appels d'offres pour leurs projets d'investissement.
- Les entreprises de chaque commune auront la possibilité de décrocher ces marchés et d'embaucher les jeunes sur place.
- Dans l'éventualité où une ou plusieurs communes ne seraient pas en mesure de lancer un appel d'offres ou de monter un projet, elles ont la possibilité de recourir aux services d'un cabinet d'études.
Cette démarche devra toutefois faire l'objet d'une information préalable auprès des Chefs de District.

En résumé, la Constitution de l'État régional favorisera l'emploi des jeunes partout à Madagascar, sans qu'ils aient besoin de se concentrer uniquement à Antananarivo.

➤ **Pour notre capitale « ANTANANARIVO »**

Avec la constitution actuelle d'un Etat Unitaire fortement centralisé, tous les pouvoirs administratifs et économiques sont concentrés dans la capitale de Madagascar, « Antananarivo ».

Le développement de Madagascar est fortement déséquilibré en faveur d'Antananarivo, ce qui pousse à une forte migration de la population vers la capitale et crée des frustrations des populations dans les autres régions.

C'est pourquoi la plupart des conflits politiques se déroulent dans cette ville. De ce fait, tous les grands partis politiques y sont plantés, et les leaders politiques cherchent à y exercer leur influence.

Cependant, une fois qu'un Etat régional sera instauré à Madagascar, le système d'administration de l'Etat changera.

Le développement des communes et des régions relèvera de la responsabilité des gouverneurs et des maires élus.

Le Président de la République n'aura plus de contrôle direct sur le développement régional.

Ainsi les hommes politiques retourneront dans leurs régions d'origine pour briguer les postes de gouverneurs, ou des maires ou des députés ou des sénats.

Les conflits politiques se répartiraient donc sur l'ensemble du territoire, au lieu d'être focalisés dans la capitale.

Donc, avec ce système régionalisé, les tensions politiques à Antananarivo diminueront, car elles seront réparties dans les différentes régions.

Les élites politiques ne se concentreront plus uniquement sur la capitale, ce qui contribuera à une meilleure répartition de pouvoir et des enjeux politiques à travers le pays.

En conclusion, l'adoption d'une constitution fondée sur un État régional permet un développement plus équilibré de Madagascar, limitant ainsi les migrations massives vers la capitale comme aujourd'hui. Par ailleurs, les tensions politiques vont se déplacer vers les chefs-lieux régionaux, les politiciens locaux étant incités à briguer des postes de pouvoir

au sein de leurs propres territoires. Cette redistribution des enjeux politiques contribue à apaiser le climat dans la capitale, rendant ainsi Madagascar plus stable, et donc plus attractif pour les investisseurs et les touristes.

➤ UN REcul ASSURE DU TAUX DE PAUVRETE A MADAGASCAR.

Actuellement, le partage de ressources entre le pouvoir central et les collectivités décentralisées n'est pas équitable.

En effet, 98% des recettes des régions sont collectées par le pouvoir central, ne laissant à ces derniers que 1 à 2% .(rapport de la BM en 2003- Rapport de la BM en 2007)

Cette situation perdure avant 2003 jusqu'aujourd'hui, ce qui explique en partie le taux élevé de pauvreté à Madagascar.

Cependant, si un système d'Etat régional était mis en place et que les ressources du pouvoir central provenaient des redevances douanières, tandis que celles des régions et communes provenaient des impôts et taxes locaux, ces dernières pourraient financer des projets de développement en faisant appel à la main-d'œuvre et aux entreprises locales.

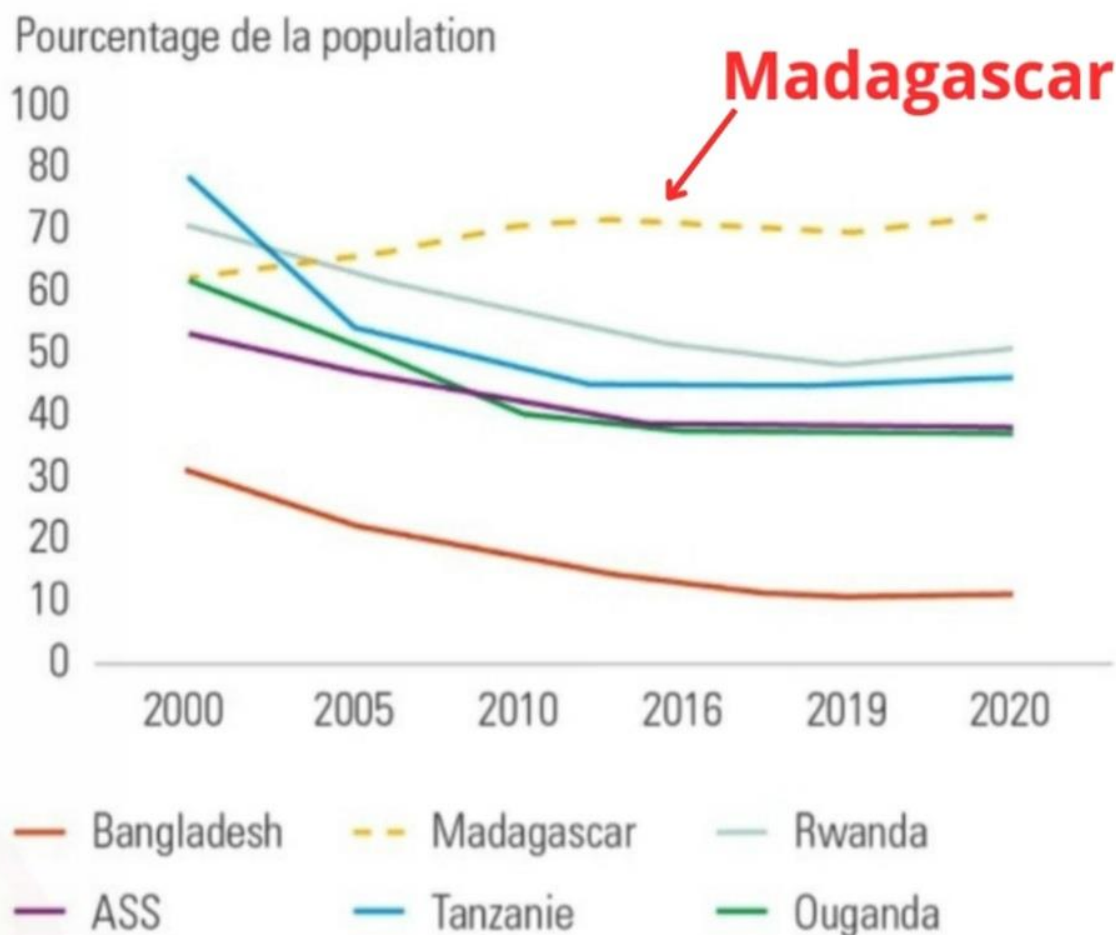
(Répartition de ressources en pourcentage :, 55% pour le pouvoir central et 45% pour les communes et régions.)

Cela entraînerait une augmentation du pouvoir d'achat de la population et, par conséquent, une réduction du taux de pauvreté à Madagascar.

N.B : Il convient de noter que, depuis 1973 — année marquée par l'abrogation du Budget Provincial par l'ordonnance 73-015 , **le taux de pauvreté à Madagascar n'a cessé de croître jusqu'à ce jour, année 2025**, contrairement à la tendance observée dans de nombreux autres pays où ce taux est en constante diminution (voir graphique ci-dessous pour le Bangladesh, la Tanzanie, le Rwanda, L'Ouganda).

Cette évolution préoccupante pour Madagascar souligne l'urgence d'une concertation nationale, permettant un dialogue inclusif et constructif en vue d'identifier ensemble des solutions durables à ce fléau persistant.

TAUX DE PAUVRETÉ



Source: Instat, Banque mondiale

(Perspectives économiques de Madagascar: Surmonter la tempête, Accélérer les réformes.)

<https://www.banquemondiale.org/fr/country/madagascar/publication/madagascar-economic-update-navigating-through-the-storm-a-new-drive-for-reforms-in-madagascar-is-crucial>

Mme Marie-Chantal Uwanyiligira, représentante de la Banque Mondiale, a exprimé son inquiétude face à l'augmentation du taux de pauvreté à Madagascar (80-81%), alors que celui de l'Afrique diminue.

Elle juge cette situation anormale mais réversible.

« Elle insiste sur la nécessité d'une COALITION NATIONALE en 2022 pour engager des réformes et stimuler la croissance. »

En l'absence d'un nouvel élan de réformes, Madagascar risque d'accentuer son retard.

Sur la base des tendances d'avant la crise, il faudrait environ 10 ans de croissance ininterrompue pour inverser la perte de revenus moyens survenue pendant la crise de 2020-22, **et 73 ans pour atteindre le niveau de vie qui prévalait au Rwanda en 2019.**

Donc l'organisation d'une concertation nationale par le gouvernement de refondation actuelle sera une opportunité pour Madagascar d'instaurer la constitution Etat régional pour la 5^{eme} République.

➤ OPPORTUNITÉS POUR LES JEUNES PARTIS TRAVAILLER À L'ÉTRANGER

Aujourd'hui, en raison de la pauvreté générée par un **État unitaire fortement centralisé**, où tous les pouvoirs de décision sont concentrés entre les mains du Président de la République, de nombreux jeunes malagasy sont contraints de partir à l'étranger pour chercher du travail.

Cela devient préoccupant : beaucoup, notamment des jeunes filles, exercent des emplois précaires, comme domestiques, dans des pays africains, arabes ou européens.

Mais avec l'adoption d'une Constitution instaurant un État régional à Madagascar, et une autonomie réelle accordée aux communes et aux régions, ces collectivités auront besoin de leurs propres ressortissants pour se développer, et pour occuper des postes clés localement.

Ce nouveau contexte offrirait une véritable opportunité aux jeunes partis travailler à l'étranger : revenir au pays, mettre à profit leurs compétences et participer activement au développement de leurs communes ou régions d'origine.

Enfin, cela représenterait pour eux un honneur et une fierté : celle de contribuer au progrès de leur terre natale en mettant en œuvre le savoir-faire acquis à l'extérieur.

Chers compatriotes,

Notre objectif est d'instaurer une Constitution fondée sur un État régional, afin de sortir Madagascar de la pauvreté le plus vite possible.

Si cette proposition de sortie de crise vous intéresse et que vous êtes convaincu(e) de la nécessité de sa mise en œuvre, nous vous invitons à participer activement à ce projet .

Son instauration requiert l'engagement de toutes et de tous, que ce soit sur le plan physique, intellectuel ou financier.

Documents sources

- **Rapport de la Banque Mondiale année 2003.**

*Une étude de la banque mondiale concernant un pays.
« Décentralisation à Madagascar »*

- **Rapport de la Banque Mondiale année 2010.**

« Madagascar, vers un agenda de relance économique ».

- **L'économie politique de la décentralisation à Madagascar .**

(Colloque organisé à Antananarivo le 16 avril 2008 (avec la participation restreinte de la Banque Mondiale et l'Union Européenne).

- **Rapport de la Banque Mondiale année 2017.**

*Cadre de Partenariat pays avec la République de Madagascar
période 2017-2021.*

- **Rapport Banque Mondiale 2022 .**

*(Perspectives économiques de Madagascar: Surmonter la Tempête,
Accélérer les réformes.)*

<https://www.banquemondiale.org/fr/country/madagascar/publication/madagascar-economic-update-navigating-through-the-storm-a-new-drive-for-reforms-in-madagascar-is-crucial>

- **L'état régional**

<https://licence-droit.fr/2021/10/02/letat-regional-definition-et-differences-avec-letat-federal/>

- **Etat fédéral, régional, unitaire...** Les structures politiques en Europe

<https://www.touteurope.eu/vie-politique-des-etats-membres/etat-federal-regional-unitaire-les-structures-politiques-en-europe/>

- **Hydroélectricité Madagascar** (Office de Régulation de l'électricité)

AVRIL 2025.

Comité de soutien de l'État régional à Madagascar

Les avantages de Madagascar avec l'État régional

Ce document est diffusé sur le site du Comité de soutien de l'État régional à Madagascar.

Dénomination actuelle : Comité de soutien de l'État régional à Madagascar.
Certaines mentions historiques présentes dans le document original peuvent conserver l'ancienne appellation.

Site officiel

<https://www.etat-regional.com/>

Identité visuelle du site : blanc et bleu ciel.